

**DOMAINE DE FORMATION : DROIT - ÉCONOMIE - GESTION**

**UFR DE DROIT**

**RÈGLEMENT D'EXAMEN SPÉCIFIQUE AU DIPLÔME DE LICENCE**

**MENTION : DROIT**

**ÉDITION ANNÉE UNIVERSITAIRE : 2024-2025 À 2028-2029**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.612-2 à L.612-4, relatifs au déroulement des études supérieures de premier cycle ;

Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 modifié fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;

Vu l'arrêté du 9 mars 2018 relatif au cadre national sur les attendus des formations conduisant à un diplôme national relevant du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;

Vu l'arrêté du 30 juillet 2019 définissant le cadre national de scolarité et d'assiduité des étudiants inscrits dans une formation relevant du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 27 janvier 2020 relatif au cahier des charges des grades universitaires de licence et de master ;

Vu l'arrêté du 03 mai 2024 d'accréditation de l'Université de Toulon à délivrer des diplômes nationaux ;

Vu le règlement général des études et des examens, adopté en CFVU le 27 juin 2024.

## **Section 1 - Préambule**

Le règlement général des études susvisé définit le cadre commun des dispositions relatives à l'organisation et au déroulement des formations dispensées par l'université de Toulon, hors 3<sup>e</sup> cycle. Il convient de s'en référer.

Le présent règlement a pour objet de définir les modalités propres à la mention du diplôme visé.

## **Section 2 - Déroulement de la licence**

La licence est un diplôme national de l'enseignement supérieur conférant à son titulaire le grade de licence et sanctionnant un niveau correspondant à l'obtention de 180 crédits ECTS (European Credit Transfert and accumulation System).

La licence mention « DROIT » propose aux étudiants inscrits un parcours général composé d'enseignements fondamentaux et complémentaires tout en organisant une spécialisation progressive en vue de la poursuite des études à un niveau supérieur après l'obtention du diplôme (de type Master).

La licence est constituée de six semestres consécutifs notés de S1 à S6.

Les semestres sont répartis par 2 en trois niveaux L1 (S1-S2), L2 (S3-S4), L3 (S5-S6)

Au niveau L3, la licence propose trois options au S6 en lien avec les Masters de la Faculté de Droit.

Ces trois options sont les suivantes :

- Option Droit et Justice
- Option Droit de l'entreprise
- Option Droit public

Au sein d'une même mention, une licence permet l'acquisition de compétences transversales communes aux différents parcours-types de la formation.

La licence permet de développer les compétences suivantes :

- diagnostiquer les problèmes juridiques posés ;
- concevoir une réponse juridique ;
- argumenter tant à l'écrit qu'à l'oral sur une question juridique donnée.

### Section 3 - Conditions d'admission

Les conditions d'admission en premier cycle sont définies dans le règlement général des études.

Pour être autorisé à s'inscrire dans l'année supérieure, l'étudiant doit avoir obtenu les crédits ECTS affectés à l'année et doit être admis par le jury de fin d'année.

En L2, l'étudiant **venant d'un autre établissement** est autorisé à s'inscrire s'il a obtenu la L1 (60 ECTS) dans la même mention ou spécialité de licence.

En L3, l'étudiant **venant d'un autre établissement** est autorisé à s'inscrire s'il a obtenu **120** ECTS dans la même mention, parcours ou option de licence.

Dans les autres cas où l'étudiant souhaite intégrer la formation de licence DROIT en cours de cursus, l'admission est soumise à un dossier de candidature préalablement déposé sur e-Candidat (<https://callisto.univ-tln.fr/eCandidatUTLN/>)

Par dérogation aux dispositions de l'arrêté du 30 juillet 2018, relatif au diplôme national de licence, les étudiants titulaires du Certificat de Capacité en DROIT obtenu à Toulon, avec une moyenne générale au moins égale à 10/20 à l'ensemble des deux examens de ce certificat ont la possibilité de s'inscrire en première année de la licence DROIT

Les étudiants titulaires du Certificat de Capacité en DROIT obtenu à Toulon, avec une moyenne générale au moins égale à 15/20 à l'ensemble des deux examens de ce Certificat ont la possibilité de s'inscrire directement en deuxième année de la licence DROIT.

### Section 4 - Modalités d'inscription

#### 4.1 - Inscription administrative

L'inscription administrative est annuelle, personnelle et obligatoire. Les périodes et modalités d'inscription sont consultables à l'adresse : <http://www.univ-tln.fr/Inscriptions-a-l-Universite-de-Toulon.html>.

Le nombre d'inscriptions annuelles en licence Droit est limité à cinq, décomptées comme suit : trois inscriptions maximum pour l'ensemble des niveaux licence 1 et licence 2 ; deux inscriptions maximum pour le niveau licence 3.

Une possible autorisation de réinscription relève de la compétence exclusive du jury au cas de dépassement du nombre d'inscriptions autorisées dans chaque niveau de la mention de licence.

À la demande expresse de l'étudiant, des dérogations peuvent ainsi être exceptionnellement accordées en présence d'un motif légitime dont la gravité, correspondant aux cas ci-après énumérés, est laissée à l'appréciation du jury de délibération qui, dans sa décision, devra notamment prendre en considération la situation particulière de l'intéressé :

- le suivi d'une activité salariée
- le suivi d'un double cursus
- le statut de chargé de famille, y compris durant une grossesse
- le statut de sportif de haut niveau
- l'existence de graves problèmes de santé ou d'une situation de handicap
- la présence d'un régime spécial d'études, étant précisé qu'un aménagement de cursus, tel qu'une année en deux ans, n'est pas comptabilisé comme une réinscription.

Au cas de refus de dérogation ou d'absence de demande de dérogation, la mention NAR « non autorisé à se réinscrire » sera portée sur le relevé de notes.

L'inscription en année de césure n'est pas décomptée.

Tout étudiant en provenance d'une Faculté de Droit extérieure qui souhaite s'inscrire en année de Licence devra obligatoirement justifier, au moment de son inscription, du nombre d'années de Licence suivies dans son établissement d'origine, sous peine de voir son inscription rejetée.

#### **4.2 – Inscription pédagogique**

À l'issue de son inscription administrative, l'étudiant procède à son inscription pédagogique. L'inscription pédagogique est obligatoire et détermine le cursus pédagogique. Elle est faite, en une seule fois, en début d'année universitaire auprès de la composante, pour les deux semestres consécutifs de l'année concernée.

Chaque étudiant inscrit en licence DROIT conclut un contrat pédagogique pour la réussite étudiante qui prend en compte son profil, son projet personnel, son parcours de formation, les modalités destinées à favoriser sa réussite et les aménagements spécifiques à son profil.

Lorsqu'un étudiant change d'établissement, en début d'année, pour poursuivre son cursus dans la même formation, les crédits ECTS délivrés dans l'établissement d'origine lui sont définitivement acquis et il valide seulement le nombre de crédits manquants pour l'obtention de son diplôme.

Toutefois, l'étudiant devra fournir, au plus tard le 15 octobre après la rentrée et ce, sous peine de voir sa demande de validation refusée, un relevé de notes aux services de la scolarité afin d'établir le contrat pédagogique avec la Faculté de droit, sous le contrôle et l'autorité du Doyen, pour attester d'une part, du nombre de crédits validés et permettre d'autre part, la validation de différentes autres matières.

#### **4.3 – Demande de réorientation**

En cas de demande de réorientation, au Semestre 2 de l'année de L1 Droit, d'un étudiant en provenance d'une discipline différente (hors convention AMU pour chaque parcours LAS), une commission ad hoc est mise en place, composée du Directeur des études de la Licence Générale Droit, du Président du jury pour l'année concernée, du responsable pédagogique de l'année concernée, seule chargée de donner une suite favorable ou défavorable à la demande déposée.

Au cas de suite favorable accordée à la demande de réorientation, l'étudiant concerné est tenu d'une obligation de suivi du dispositif CAP L2, proposé au S2 de la L1 (cf infra Section 8) étant précisé *in fine* que la session de rattrapage organisée au titre des épreuves comptant pour le Semestre 1 n'est pas ouverte au bénéfice de l'étudiant qui bénéficie de la réorientation.

En revanche, les étudiants inscrits en Droit dans un établissement extérieur qui sollicitent un transfert de dossier à la Faculté de Droit de Toulon ou de Draguignan, au S2, peuvent bénéficier des épreuves de rattrapage, sous réserve de fournir le relevé de notes du S1.

Les étudiants sous conditions particulières d'études peuvent également bénéficier d'un contrat pédagogique aménagé. Les régimes spéciaux sont définis dans le règlement général des études.

## **Section 5 - Organisation des enseignements**

La formation de licence comprend des activités de formation diversifiées correspondant pour l'étudiant à 1500 heures d'enseignement et d'encadrement pédagogique.

Dans le cadre du système européen, la formation de licence est organisée en année (AN), semestre (SEM), Unité d'Enseignement (UE), Élément Constitutif d'Unité d'Enseignement (ECUE). Des ECTS sont affectés à chaque subdivision. Une année vaut 60 ECTS et un semestre 30 ECTS.

La licence est organisée en 3 années (L1, L2, L3) de 2 semestres consécutifs (S1-S2, S3-S4, S5-S6)

Chaque ECUE peut être organisé selon des modalités d'enseignement qui lui sont propres, construites sur une combinaison de Cours Magistral (CM), Travaux dirigés (TD), Travaux pratiques (TP), Projet (PJ), Approche par compétence (APC).

Des mesures d'accompagnement à la réussite peuvent venir en complément de la formation accréditée (tutorat ; cap L1, cap L2 ; Grand Large ; stages facultatifs)

## **Section 6 - Modalités de contrôle des connaissances et des compétences**

### **6.1 - Type de contrôle et modalités des sessions d'examen**

Le contrôle des connaissances est organisé en une session initiale et, le cas échéant, en une session de rattrapage. L'année s'obtient par l'acquisition de 60 crédits ECTS.

Pour chaque enseignement dispensé en licence, le contrôle des connaissances et aptitudes s'effectue sous la forme d'un contrôle continu (CC) et/ou d'un examen terminal (CT), selon les tableaux annexés au présent règlement.

Les matières sanctionnées par un enseignement suivi (ENS) obligent l'étudiant à un suivi régulier des séances prévues à cet effet. L'étudiant qui ne participe à aucune des séances dédiées est déclaré ajourné (AJ) à la matière. L'étudiant qui participe à la totalité des séances est déclaré ENS (enseignement suivi). L'étudiant qui participe à la moitié des séances et justifie de son absence pour le restant est déclaré ENS (enseignement suivi). L'étudiant qui participe à la moitié des séances et ne justifie pas de son absence pour le restant est déclaré ajourné (AJ).

Sauf pour les matières de langues de L2 et L3 qui, dans le cadre des séances de TD qui leur sont consacrées, sont évaluées sous la seule forme d'un contrôle continu, les autres épreuves terminales peuvent être orales ou écrites, selon les prescriptions figurant dans les tableaux annexés au présent règlement.

Les étudiants sont tenus de se présenter à toutes les épreuves prévues dans leur contrat d'études.

Concernant les matières assorties de travaux dirigés (imposées en L1 et L2 et proposées au choix de l'étudiant en L3), l'examen terminal prend la forme d'une épreuve écrite de 3h. Par ailleurs, un examen blanc est organisé, pour chacun des deux semestres de l'année, en amphithéâtre, d'une durée de 2h minimum et de 3h maximum.

La note obtenue au titre de cet examen blanc compte pour la moyenne obtenue, au titre du contrôle continu, pour chacune des deux matières de TD.

Au cas d'absence non justifiée à l'examen blanc, aucune épreuve de substitution n'est organisée.

Toutefois, une commission ad hoc, composée du Directeur des études, du responsable pédagogique de la formation et de l'enseignant responsable de la matière concernée peut exceptionnellement décider, en présence d'un motif relevant d'une exceptionnelle gravité, dûment justifié et laissé à son appréciation souveraine, d'une épreuve de substitution. Cette disposition ne confère aucun droit pour l'étudiant

Concernant les matières non assorties de travaux dirigés pour l'étudiant, l'examen terminal prend, au choix de l'enseignant titulaire du cours, la forme d'une épreuve théorique écrite, d'une durée de 1h ou 2h, d'un questionnaire à choix multiples (QCM) d'une durée maximale de 30 mn, au choix de l'enseignant ou bien d'une épreuve orale, à condition, dans cette dernière hypothèse, que le nombre d'étudiants concernés est inférieur ou égal à 40. La nature de l'épreuve peut être différente entre la session initiale et la session de rattrapage.

Les étudiants sont informés de la nature de l'épreuve retenue par l'enseignant au plus tard dans la convocation à l'épreuve concernée.

## **6.2 – Stage facultatif et bonification**

En sus des enseignements de licence (ECUE), les étudiants de licence (L1, L2, L3) peuvent choisir de suivre un stage facultatif. Ce stage, d'une durée minimale de 10 jours ouvrés et d'une durée maximale de 20 jours ouvrés, fait l'objet d'une évaluation sur présentation d'un rapport de stage rédigé par l'étudiant.

Le stage a lieu, de préférence, pendant les périodes de vacances. Conformément au décret du 25 août 2010, le stage fait obligatoirement l'objet d'une convention de stage et est, en outre, placé sous la direction d'un enseignant affecté à la Faculté de droit.

L'évaluation du stage à partir du rapport de stage donne lieu à une note sur 20. Cette bonification se calcule en attribuant à chaque point au-dessus de la moyenne l'indice 0,05. En sorte que la note maximale de 20 sur 20 entraîne une bonification de 0,5 point ( $0,05 \times 10$ ) ajoutée à la moyenne générale de l'année de licence concernée où le stage est effectué.

La bonification n'est attribuable que dès lors que l'étudiant a recueilli une moyenne générale au moins égale ou supérieure à 10/20.

En application du statut de l'engagement étudiant, l'évaluation de l'investissement de l'étudiant engagé au sens dudit statut donne lieu à une bonification pouvant aller jusqu'à 0,5 point sur 20. Cette bonification est cumulable avec d'autres bonifications, telles que celles liées à l'implication dans des ateliers artistiques ou culturels de l'Université, ou au Service des sports (SUAPS), mais sera plafonnée de façon que la somme de ces bonifications ne dépasse pas 0,5 point sur 20 sur la moyenne annuelle de l'étudiant engagé.

Ces bonifications ne sont attribuables que dès lors que l'étudiant a recueilli une moyenne générale au moins égale ou supérieure à 10/20. Ces bonifications ne sont attribuables qu'une fois par année universitaire.

### **6.3 - Situations d'apprentissage et d'évaluation (SAÉ)**

Dans le cadre de la mise en place de la SAÉ, le contrôle des connaissances et compétences des ECUE « construire son parcours professionnel » s'effectue par des épreuves de contrôle continu ainsi qu'une présentation publique du projet final.

Le travail à effectuer dans le cadre d'une Situation d'Apprentissage et d'Évaluation (SAÉ) doit obligatoirement être réalisé dans le temps imparti avec un strict respect des dates de rendu. Le non-respect des échéances pour la remise d'un travail ou la non-participation injustifiée à une étape du travail demandé entraîne l'attribution de la note de 0/20. En cas d'absence prolongée et dûment justifiée de l'étudiant, un délai supplémentaire équivalent à la durée de l'absence peut être accordé à l'étudiant pour la remise du rapport ou du projet. Cette possibilité ne confère aucun droit pour l'étudiant. La demande doit obligatoirement être faite dans un délai de 7 jours au plus tard après la date de la première échéance, à l'enseignant responsable de la SAÉ.

Dans tous les cas de productions d'écrits qu'il réalise, l'étudiant est tenu d'y adjoindre un engagement de non-plagiat.

### **6.4 - Absence aux cours, épreuves de contrôle continu et épreuves terminales**

La présence est obligatoire aux cours magistraux, aux séances de travaux dirigés, de travaux pratiques, de projet tuteuré ainsi que d'approche par compétence (APC), sauf régimes spéciaux entraînant une dispense d'enseignement prévue au contrat d'études.

Toute absence à une épreuve de contrôle continu ou à un examen terminal est sanctionnée par la note de 0/20.

Au-delà de trois absences non justifiées aux séances de travaux pratiques, travaux dirigés, colles et oraux, il peut être décidé l'exclusion de la session d'examen de chacun des deux semestres d'enseignements concernés.

Les justificatifs d'absence devront être remis en la forme d'original papier au service de la scolarité dans un délai de 7 jours au plus tard, à compter de l'absence de l'intéressé. Les services compétents de la scolarité se réservent le droit d'informer le responsable pédagogique de la formation afin d'écarter, sous son avis, tout justificatif d'absence ou certificat médical susceptible d'emporter manifestement une suspicion de fraude ou de complaisance.

Toute falsification avérée de document(s) fourni(s) est susceptible d'entraîner des poursuites de nature disciplinaire voire pénale. Elle suppose également transmission au Conseil de l'ordre des médecins pour authentification du ou des documents suspicieux sachant que le médecin souscripteur pourra déposer plainte pour faux et usage de faux et que le Conseil de l'ordre des médecins pourra également se constituer partie civile.

Une absence totale, non justifiée, d'une année d'études peut entraîner l'exclusion de la session d'examen de chacun des deux semestres d'enseignements concernés pour l'année en cours. Une commission ad hoc constituée du directeur de la composante ou de son représentant, du ou des responsables d'études, du responsable de l'enseignement, décide de l'exclusion éventuelle après convocation de l'étudiant. Si la décision d'exclusion de l'étudiant est prise, elle a pour effet d'invalider toute note de contrôle continu éventuellement déjà attribuée.

La décision d'exclusion de l'étudiant des épreuves d'un semestre de la session initiale emporte interdiction de passer les épreuves de la session de rattrapage du semestre concerné.

Toute absence non justifiée (ABI) à une épreuve de 1<sup>ère</sup> session donne lieu au résultat « AJ ».

Toute absence non justifiée à une épreuve de 2<sup>nde</sup> session donne lieu au résultat « AJ ».

Toute absence justifiée (ABJ) en 1<sup>ère</sup> session donne lieu à la neutralisation provisoire de l'épreuve et ouvre droit à une épreuve de substitution selon les modalités définies ci-après.

### **6.5 – Épreuve de substitution**

Un étudiant absent pour raison relevant d'une extrême gravité et dûment justifiée à une ou des épreuves d'un examen terminal, peut faire, à titre exceptionnel, dans les huit jours au plus tard qui suivent la ou les épreuves concernée(s), une demande au président du jury, afin qu'une (ou des) évaluation (évaluations) de substitution soit (soient) organisée (organisées). Il se procure le formulaire adéquat auprès du secrétariat pédagogique de la formation. Cette disposition ne confère aucun droit pour l'étudiant.

Une commission ad hoc est mise en place, composée du Directeur des études de la Licence générale en Droit, du Président du jury et du responsable pédagogique de chaque année de Licence, Toulon et Draguignan.

Si l'épreuve de substitution est accordée, elle prend la forme décidée par l'enseignant.

### **6.6 – Session de rattrapage**

Les modalités de contrôle des connaissances sont organisées de telle sorte qu'elles garantissent à l'étudiant le bénéfice d'une seconde chance. (2<sup>ème</sup> session)

Une session de rattrapage (2<sup>ème</sup> session) est ainsi organisée 15 jours après la publication des résultats obtenus à l'issue de la session initiale, intéressant à la fois le semestre 1 et le semestre 2.

Les étudiants qui n'ont pas obtenu une moyenne générale supérieure ou égale à 10/20 à l'issue de la session initiale, sont autorisés à se présenter à la session de rattrapage.

Cette session de rattrapage porte sur les enseignements des deux semestres que l'étudiant n'a pas validés.

Par dérogation à ce principe, les étudiants qui, après demande expresse, n'ont pas obtenu le bénéfice d'une épreuve de substitution dans le cadre de la session initiale et qui, malgré ce, ont pu valider, par compensation, leur année, leur semestre ou leur unité d'enseignements, peuvent renoncer au bénéfice de la compensation pour passer, dans le cadre de la session de rattrapage, les épreuves intéressant les matières où ils ont obtenu la note de 0/20 du fait de leur absence à la session initiale. Cette renonciation au bénéfice de la compensation n'est possible que dans cette situation et doit faire l'objet de la part de l'étudiant d'un courrier envoyé ou remis à la scolarité dans les huit jours qui suivent la délibération du jury concernant la session initiale.

Les notes de contrôle continu obtenues dans le cadre des travaux dirigés, des cours de langue étrangère, du PPE et des travaux pratiques d'informatique sont conservées pour la session de rattrapage.

La meilleure des deux notes obtenues à la session initiale et à la session de rattrapage pour un même ECUE est retenue dans le calcul de la moyenne générale des notes.

Compte tenu des contraintes liées au calendrier de l'année universitaire, les épreuves de la session de rattrapage ne peuvent pas faire l'objet d'épreuves de substitution.

### **6.7 – Licence « classe européenne »**

Une licence « classe européenne » est proposée, en option, aux étudiants inscrits en licence générale Droit.

Les étudiants qui choisissent la licence option « classe européenne » suivent :

#### **Au semestre 1 de la L1 :**

Un cours magistral de 24h (Introduction historique et anthropologique aux institutions), en langue étrangère, en lieu et place du même cours en langue française ;

#### **Au semestre 3 de la L2 :**

Un cours magistral de 24h (Histoire du droit public), en langue étrangère, en lieu et place du même cours en langue française ;

#### **Au semestre 5 de la L3 :**

Un cours magistral de 24h (Histoire des idées politiques) en langue étrangère, en lieu et place du même cours en langue française ;

15h supplémentaires d'apprentissage d'une langue étrangère (en sus des 18 heures suivies par tous les étudiants) ;

#### **Au semestre 6 de la L3 :**

Un cours magistral de 24h (Droit international et européen des Droits de l'Homme et des libertés fondamentales) en langue étrangère, en lieu et place du même cours en langue française ;

15h supplémentaires d'apprentissage d'une langue étrangère (en sus des 18 heures suivies par tous les étudiants)

1 ou 2 conférences tenues par des enseignants étrangers (en fonction des possibilités d'accueil de ces enseignants).

Les étudiants qui ont choisi de suivre l'option « classe européenne » dans le cursus Licence bénéficient du système de bonification décrit à l'article 6.2 du présent règlement, au titre des activités culturelles. Dans ce cas, seuls les enseignements de langue étrangère supplémentaires peuvent donner lieu à l'obtention de points bonus.

Le cours magistral de 24h, dispensé en langue étrangère au S1 de la L1, au S3 de la L2 et au S5 et S6 de la L3, donne lieu à des évaluations en langue française (sauf choix contraire de l'étudiant). La note obtenue dans le cadre de ce cours magistral est prise en compte pour la validation de l'ECUE concernant le même cours en langue française.

## Section 7 - Modalités d'acquisition des crédits européens (ECTS) et règles de progression

### 7.1 - Calcul des notes, durée des épreuves et engagement étudiant

Les maquettes de formation en annexe précisent la nature des épreuves, les coefficients et crédits ECTS de chaque ECUE et UE : pour mémoire, l'examen qui intervient à la fin d'un cours magistral assorti de travaux dirigés prend la forme d'une épreuve pratique écrite d'une durée de 3h ; si l'examen qui intervient à la fin d'un cours magistral non assorti de travaux dirigés prend la forme d'une épreuve théorique écrite, la durée de celle-ci est, au choix de l'enseignant, d'une ou deux heures ; si l'examen qui intervient à la fin d'un cours magistral non assorti de travaux dirigés prend la forme d'un questionnaire à choix multiples (QCM), la durée de celui-ci ne peut pas excéder trente minutes.

Pour rappel, en application du statut de l'engagement étudiant, l'évaluation de l'investissement de l'étudiant engagé au sens dudit statut donne lieu à une compensation pouvant aller jusqu'à 0,5 point sur 20 dans sa moyenne annuelle afin de l'aider à valider son année ou lui permettre d'obtenir une mention. (v. supra art. 6.2)

Dans le cadre des ECUE évalués en contrôle continu intégral, le contenu, la forme et la pondération entre les épreuves au sein des ECUE sont précisés par l'enseignant responsable de l'ECUE, par écrit en première séance.

**ECUE** : La note de l'ECUE est obtenue selon la règle de calcul spécifiée dans la maquette de formation en annexe. Ainsi la note obtenue à l'évaluation qui intervient à la fin d'un cours magistral assorti de travaux dirigés compte pour 50 % dans le calcul de la moyenne de contrôle continu pour l'ECUE en cause (cours + TD).

**UE** : La note de l'UE est obtenue en effectuant la moyenne des notes des ECUE affectées de leur coefficient.

**SEMESTRE** : La note du semestre est obtenue en effectuant la moyenne des notes des UE affectées de leur coefficient.

**ANNEE** : La note de l'année est obtenue en effectuant la moyenne des notes des 2 semestres sans coefficient.

**DIPLOME** : La note du diplôme est obtenue en effectuant la moyenne des notes des 3 années de licence sans coefficient et sans compensation.

Dans le cas d'une évaluation sur 2 sessions, la meilleure des deux notes obtenues à la session initiale et à la session de rattrapage pour un même ECUE est retenue dans le calcul de la moyenne générale des notes.

Dans le cas d'une demande d'accès à un diplôme, les ECUE, UE, semestres ou années, obtenus par validation des acquis ne donnent pas lieu à l'attribution d'une note. Le coefficient de l'ECUE, UE, semestre ou année validé(e) est alors neutralisé (il ne rentre pas dans le calcul de la moyenne).

Dans le cas d'une demande de validation pour l'obtention d'un diplôme, le jury peut attribuer une note à un ECUE, une UE, un semestre ou une année.

## 7.2 – Modalités de compensation

Pour obtenir les crédits ECTS de chaque année, semestre, UE, ECUE l'étudiant doit :

- soit les obtenir directement en obtenant une note supérieure ou égale à 10/20 ;
- soit les obtenir par compensation.

### **La compensation directe à l'intérieur d'une unité d'enseignement (UE)**

Si l'étudiant n'a pas obtenu directement les ECUE d'une UE et si la note obtenue à l'UE est égale ou supérieure à 10/20, l'étudiant valide l'UE et les ECUE qui la composent.

### **La compensation entre unité d'enseignement à l'intérieur du semestre**

Si l'étudiant n'a pas obtenu directement les UE d'un semestre et si la note obtenue au semestre est égale ou supérieure à 10/20, l'étudiant valide le semestre et les UE qui le composent.

La compensation entre deux ou plusieurs UE peut être refusée par l'étudiant s'il veut redoubler ces UE, non directement acquises, pour poursuivre dans un parcours choisi. La demande écrite de refus de compensation doit être déposée au secrétariat pédagogique dans les 15 jours qui suivent l'affichage des résultats.

Dans ce cas, l'étudiant devra repasser tous les ECUE auxquels il a obtenu une note inférieure à 10/20 des UE non validées.

### **La compensation entre semestre d'une même année pédagogique**

Si l'étudiant n'a pas obtenu directement les deux semestres consécutifs d'une même année et si la note obtenue à l'année est cependant égale ou supérieure à 10/20, l'étudiant valide l'année et les deux semestres qui le composent.

## 7.3 - Modalités de report de notes

Toute UE validée étant définitivement acquise, l'étudiant non admis en session initiale ou redoublant, bénéficie, en session de rattrapage, du report automatique des notes obtenues dans les ECUE des UE validées, et des notes supérieures ou égales à 10/20 de tout autre ECUE. L'étudiant devra alors repasser tous les ECUE des UE non validées et dont la note est inférieure à 10/20.

L'étudiant redoublant peut toutefois renoncer au bénéfice de toute note égale ou supérieure à 10/20 obtenue à un ECUE d'une UE non validée. La demande écrite devra être déposée au secrétariat pédagogique au plus tard dans les 15 jours suivant la rentrée. La renonciation est définitive et ne peut être modifiée en cours d'année.

Dans le cas d'une évaluation organisée sur 2 sessions, le bénéfice de la session de rattrapage ne peut pas s'appliquer aux éléments pédagogiques (ECUE) validés en première session (résultat supérieur ou égal à 10).

## 7.4 – Règles de progression et redoublement

Le passage en année supérieure est autorisé sous la seule condition d'acquisition des 60 crédits ECTS de l'année immédiatement inférieure.

Dans le cas contraire, l'étudiant est uniquement admis à se réinscrire dans l'année non validée, sous réserve du nombre de réinscriptions autorisées.

Concernant la L3, la validation de l'année est subordonnée à la capitalisation des 60 crédits ECTS et à l'obtention d'une note égale ou supérieure à 8/20 à l'UE 6.1 du S6 « construire son parcours professionnel ».

Une UE organisée en compétences ne peut se compenser avec des UE organisées en connaissances.

### **7.5 – Inscription tardive**

Les absences liées à une inscription tardive se traduisent par la possibilité de passer une épreuve de substitution ou par une neutralisation des coefficients correspondants. Le choix doit figurer dans le contrat pédagogique conclu avec l'étudiant en accord avec l'enseignant en charge de l'ECUE.

### **Section 8 - Dispositif CAP L2 (S2 de la L1)**

Le dispositif CAP L2 est un aménagement spécifique d'études prévoyant que l'étudiant suit des enseignements de renforcement, au S2 de la L1, dispensés sous forme de 20 heures de TD supplémentaires.

Le dispositif s'adresse en priorité aux étudiants ayant obtenu une moyenne comprise entre 8 et 10 (< 10 /20) au semestre 1 de la L1. Leur sélection est assurée par le jury de L1 sur la base des critères suivants : assiduité, participation aux TD au semestre 1 et motivation.

Les étudiants rejoignent le dispositif après entretien avec le responsable pédagogique de la L1, sous réserve de places disponibles. Il est rappelé que ce même dispositif CAP L2 est obligatoire pour les étudiants ayant formulé une demande de réorientation qui a été acceptée par la commission ad hoc (v. supra art. 4.3).

Pour être inscrit dans le dispositif CAP L2, l'étudiant doit avoir reçu et accepté la proposition de bénéficier de cet aménagement d'études spécifique. Il s'engage dans le dispositif CAP L2 par la signature d'un contrat pédagogique de réussite établi par le responsable de la formation.

Le contrat pédagogique de réussite mis en place est un engagement réciproque entre l'équipe pédagogique et l'étudiant afin de tout mettre en œuvre pour réussir au mieux cette première année d'études universitaires en validant son année. De son côté, l'étudiant s'engage à un sérieux et une assiduité contrôlée.

La capacité d'accueil du dispositif CAP L2 est de 24 étudiants. En cas de non-respect de ses engagements et sur demande du responsable pédagogique, l'étudiant quittera le dispositif, laissant la place disponible à un autre étudiant sélectionné par le jury et volontaire.

### **Section 9 – Modalités d'obtention du diplôme et mentions**

#### **9.1 – Validation du diplôme**

Chaque année, semestre, UE, ECUE est validé si l'étudiant a obtenu les crédits ECTS qui lui sont affectés.

La délivrance du diplôme est subordonnée à la validation de l'ensemble des UE (soit directement, soit par compensation).

Les options proposées au S6 de la L3 qui concernent exclusivement la validation de la L3 et qui organisent une pré-spécialisation en vue de la poursuite des études en 1<sup>ère</sup> année de Master, n'ont aucune incidence sur la délivrance du diplôme dont la mention Droit est la seule qui correspond à la réglementation nationale.

Tout étudiant qui a validé son diplôme de Licence Générale Droit en choisissant une option spécifique au S6 de la L3 n'est pas autorisé, postérieurement, à se réinscrire dans une option différente de celle qui a été initialement suivie.

De la même manière, tout étudiant qui a choisi de suivre une option spécifique au titre du S6 de la L3, n'est pas autorisé à changer d'option pendant le déroulement du même S6.

## 9.2 – Diplôme de Licence et mentions

L'obtention de la Licence est conditionnée par l'acquisition de 180 ECTS (L1 + L2 + L3).

Les mentions sont délivrées aux deux sessions en fonction de la moyenne générale obtenue par l'étudiant sur l'ensemble des 3 années de la Licence (L1, L2, L3) qui ne se compensent pas entre elles :

- Mention passable (P) si la moyenne générale est supérieure ou égale à 10/20 ;
- Mention assez-bien (AB) si la moyenne générale est supérieure ou égale à 12/20 ;
- Mention bien (B) si la moyenne générale est supérieure ou égale à 14/20 ;
- Mention très bien (TB) si la moyenne générale est supérieure ou égale à 16/20.

L'étudiant qui en fait la demande peut obtenir la délivrance du diplôme intermédiaire de DEUG Mention Droit Général s'il a acquis les 60 ECTS du L1 et les 60 ECTS du L2 (soit 120 ECTS).

## Section 10 – Fraude aux examens et plagiat

### 10.1 – Fraude et plagiat

Toute fraude aux examens, toute forme de plagiat est passible de poursuites disciplinaires (pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive de tout établissement public d'enseignement supérieur), voire de poursuites pénales.

### 10.2 – Utilisation de l'IA

Tout travail écrit ou oral faisant l'objet d'une évaluation, que ce soit au titre du contrôle continu, d'un examen terminal ou d'un examen blanc et qui aura été réalisé sous couvert de tout outil relevant de l'Intelligence Artificielle est assimilé à un plagiat. À ce titre, ladite utilisation expose l'étudiant contrefacteur aux mêmes poursuites que celles évoquées supra.

## Section 11 – Dispositions transitoires

### 11.1 - Généralités

L'étudiant redoublant qui a capitalisé intégralement un semestre en 2023-2024 voit la note et le résultat obtenus au semestre capitalisé, reportés au semestre correspondant de l'année de l'année 2024-2025, même si le contenu pédagogique du semestre a été modifié.

S'agissant des semestres non validés, l'étudiant redoublant conserve le bénéfice des notes et résultats égaux ou supérieurs à 10 ainsi que les compensations et les crédits associés aux ECUE et/ou UE qui se retrouvent à l'identique dans la nouvelle offre de formation.

Par souci de coordination et d'harmonisation, le directeur des études de Licence, étudiera, au cas par cas, les situations d'équivalence et de correspondance concernant les ECUE et/ou les UE ayant disparu ou ayant été modifiées dans le cadre de la mise en place de la nouvelle offre de formation et qui ont été validées par une note égale ou supérieure à 10 ou par compensation

Pour ce qui est des UE et/ou ECUE sans équivalent dans la mention ou le parcours choisi et qui ont été validés par une note égale ou supérieure à 10 ou par compensation, les ECTS associés demeurent définitivement acquis et un contrat pédagogique sera établi avec l'étudiant.

### **11.2 - Cas particuliers**

Dans le cadre de la mise en place de la nouvelle offre de formation en 2024-2025, les dispositions ci-dessous sont arrêtées, à titre transitoire, pour ce qui concerne, tout d'abord, la suppression de l'Espagnol et de l'Italien, dans les enseignements de langues étrangères ; ensuite, le remplacement du cours Introduction au Droit commercial par le cours Introduction au Droit de l'entreprise ; enfin, le passage du cours de Droit des biens (L2) en L3 (Droit privé des biens).

Le contrat pédagogique doit prendre en considération ces éléments.

#### **Concernant la rentrée universitaire 2024-2025 :**

Au titre de la L1, les nouveaux arrivants ainsi que les étudiants redoublants qui n'ont pas validé la langue suivront exclusivement le cours magistral dispensé en Anglais.

En revanche, les étudiants redoublants qui ont validé le cours magistral en langues latines conservent le bénéfice de la note obtenue qui sera reportée à la note d'Anglais

Au titre de la L2, les étudiants qui ont suivi le cours magistral en langues latines en L1 ainsi que les étudiants redoublants qui n'ont pas validé les TD de langues latines suivront à l'identique les séances de TD en Italien ou en Espagnol.

En revanche, les arrivants extérieurs suivront obligatoirement les séances de TD dispensés en Anglais. Lorsque le TD de langue aura été validé par compensation (note inférieure à 10/20) un contrat pédagogique sera établi avec l'étudiant afin de conserver le bénéfice de la compensation et les crédits ECTS associés au TD de langue.

Au titre de la L3, les étudiants qui ont suivi des TD de langues latines en L2 ainsi que les étudiants redoublants qui n'ont pas validé les TD de langues latines suivront à l'identique les séances de TD en Italien ou en Espagnol. En revanche, les arrivants extérieurs suivront obligatoirement les séances de TD dispensées en Anglais

Les étudiants redoublants de L2 qui ont validé l'ECUE « Introduction au Droit commercial » avec une note égale ou supérieure à 10/20 sont dispensés de suivre l'ECUE « Introduction au Droit de l'entreprise ».

Les étudiants redoublants de L2 qui ont validé l'ECUE « Introduction au Droit commercial » par compensation, sont dispensés de suivre l'ECUE « Introduction au Droit de l'entreprise », dès lors qu'une UE validée est définitivement capitalisable.

Les étudiants de L3 qui ont validé l'ECUE « Droit des biens » en L2, avec une note égale ou supérieure à 10/20 sont dispensés de suivre l'ECUE « Droit privé des biens ».  
Les étudiants de L3 qui ont validé l'ECUE « Droit des biens » en L2, par compensation, sont dispensés de suivre l'ECUE « Droit privé des biens » dès lors qu'une UE validée est définitivement capitalisable.

#### **Concernant la rentrée universitaire 2025-2026 :**

Au titre de la L1, les nouveaux arrivants ainsi que les étudiants redoublants qui n'ont pas validé la langue suivront exclusivement les cours magistraux (CM) de TD dispensés en Anglais.

Au titre de la L2, les étudiants redoublants qui n'ont pas validé les TD de langue, quelle qu'elle soit, ainsi que les arrivants extérieurs suivront obligatoirement les séances de TD dispensées en Anglais.

Au titre de la L3, les étudiants qui ont suivi des TD de langues latines en L2 ainsi que les étudiants redoublants qui n'ont pas validé les TD de langues latines suivront à l'identique les séances de TD en Italien ou en Espagnol. En revanche les arrivants extérieurs suivront obligatoirement les séances de TD dispensées en Anglais.

UFR	FACULTÉ DE DROIT
Champ disciplinaire	
Domaine de formation	FORMATION INITIALE
Mention du diplôme	LICENCE GÉNÉRALE DROIT
Parcours 1	
Effectifs du diplôme	
Année du diplôme	1ère année (L1) TOULON
Responsables pédagogiques	
Secrétaire pédagogique	
Maquette 2024/2028	

SEM	Type d'enseignement	CODES	LICENCE DROIT 1ère année	Indiquer si l'élément est obligatoire ( O ), à choix ( X ), ou facultatif ( F )	Min (si choix)	Max (si choix)	TYPE Disciplinaire ou non (menu déroulant)	ECTS	ECTS LAS	Coef.	MCC	Volume horaire CM	Volume horaire TD	Volume horaire TP	Volume horaire TUTORAT	Nombre d'heure de stage / étudiant	Heures étudiant / semestre	Nombre de groupes CM	Nombre de groupes TD	Nombre de groupe TP	Nombre de groupes tutorat	Coût HETD x nombre de groupes	Observations (mutualisation, ou tout autre indication utile)		
S1	RI/RA/SAE	UE	<b>SEMESTRE 1</b>			0			30	0	23		199,00	30,00	6,00	0,00		238,00					1107,00		
		UE 11	Ressources disciplinaires fondamentales 1			0			14		10		64,00	30,00	0,00	0,00		94,00					702,00		
		RI	RI 11.1	Droit constitutionnel général			0			7		5	CT+CC	32,00	15,00			47,00	2,00	17,00			351,00	CM en amphi (10 GR TD série A et 7 GR TD série B)	
		RI	RI 11.2	Droit des personnes			0			7		5	CT+CC	32,00	15,00			47,00	2,00	17,00			351,00	CM en amphi (10 GR TD série A et 7 GR TD série B)	
			UE 12	Ressources disciplinaires complémentaires 1			0			8		6		48,00	0,00	0,00	0,00		48,00					144,00	
			RI	RI 12.1	Introduction au droit			0			4		3	CT	24,00				24,00	2,00				72,00	CM en amphi
			RI	RI 12.2	Institutions juridictionnelles			0			4		3	CT	24,00				24,00	2,00				72,00	CM en amphi
			UE 13	Ressources disciplinaires transversales 1			0			6		6		72,00	0,00	0,00	0,00		72,00					216,00	
			RI	RI 13.1	1 matière obligatoire à choix			O/X			2														
			RI	RI 13.1.1	Introduction historique et anthropologique aux institutions			X					2	CT	24,00				24,00	2,00				72,00	CM en amphi
			RI	RI 13.1.2	Introduction historique et anthropologique aux institutions (classe européenne, - cours en Anglais)			X																	
			RI	RI 13.2	2 matières obligatoires			0																	
			RI	RI 13.2.1	Introduction à la science politique			0			2		2	CT	24,00				24,00	2,00				72,00	CM en amphi
			RI	RI 13.2.2	Introduction à l'économie			0			2		2	CT	24,00				24,00	2,00				72,00	CM en amphi
			UE 14	Ressources méthodologiques et linguistiques 1			0			2		1		15,00	0,00	6,00	0,00		24,00					45,00	
			RI	RI 14.1	Vocabulaire juridique Anglais 1			0			2		1	CT	15,00				15,00	2,00				45,00	CM en amphi
			RI	RI 14.2	Initiation à la recherche documentaire - module 1			0			0		0	ENS		0,00	3,00		3,00		18,00			0,00	10 GR série A + 8 GR série B + GR Tremplin
			RI	RI 14.3	PPE +			0			0		0	ENS		6,00			6,00		18,00			0,00	Jusqu'ici pas de PPE au S1 sauf pour Tremplin (2 GR)
	S2	RI/RA/SAE	UE	<b>SEMESTRE 2</b>			0			30	0	21		175,00	30,00	0,00	0,00		205,00					1035,00	
			UE 21	Ressources disciplinaires fondamentales 2			0			14		10		64,00	30,00	0,00	0,00		94,00					702,00	
		RI	RI 21.1	Droit constitutionnel de la 5ème République			0			7		5	CT+CC	32,00	15,00			47,00	2,00	17,00			351,00	CM en amphi 10 GR TD série A et 7 GR TD série B)	
		RI	RI 21.2	Droit de la famille			0			7		5	CT+CC	32,00	15,00			47,00	2,00	17,00			351,00	CM en amphi (10 GR TD série A et 7 GR TD série B)	
			UE 22	Ressources disciplinaires complémentaires 2			0			8		6		48,00	0,00	0,00	0,00		48,00					144,00	
			RI	RI 22.1	Histoire du droit			0			4		3	CT	24,00				24,00	2,00				72,00	CM en amphi
			RI	RI 22.2	Institutions administratives			0			4		3	CT	24,00				24,00	2,00				72,00	CM en amphi
			UE 23	Ressources disciplinaires transversales 2			0			6		4		48,00	0,00	0,00	0,00		48,00					144,00	
			RI	RI 23.1	Relations internationales			0			3		2	CT	24,00				24,00	2,00				72,00	CM en amphi
			RI	RI 23.2	Grands systèmes du droit			0			3		2	CT	24,00				24,00	2,00				72,00	CM en amphi
			UE 24	Ressources méthodologiques et linguistiques 2			0			2		1		15,00	0,00	0,00	0,00		15,00					45,00	
			RI	RI 24.1	Vocabulaire juridique Anglais 2			0			2		1	CT	15,00				15,00	2,00				45,00	CM en amphi
			RI	RI 24.2	Présentation APC en L3			0			0		0						0,00					0,00	

Total heures				238,00	Total heures CM annuel	374,00	Coût total HETD de la formation * nb groupes		2142,00
Total heures				205,00	Total heures TD annuel	60,00			
Total heures année				443,00	Total heures TP annuel	6,00			

UFR	FACULTÉ DE DROIT
Champ disciplinaire	
Domaine de formation	FORMATION INITIALE
Mention du diplôme	LICENCE GÉNÉRALE DROIT
Parcours 2	
Effectifs du diplôme	
Année du diplôme	2ème année (L2) TOULON
Responsables pédagogiques	
Secrétaire pédagogique	
Maquette 2024/2028	

SEM	Type d'enseignement	CODES	LICENCE DROIT 2ème année	Indiquer si l'élément est obligatoire ( O ), à choix ( X ), ou facultatif ( F )	Min (si choix)	Max (si choix)	TYPE Disciplinaire ou non (menu déroulant)	ECTS	ECTS LAS	Coef.	MCC	Volume horaire CM	Volume horaire TD	Volume horaire TP	Volume horaire TUTORAT	Nombre d'heure de stage / étudiant	Heures étudiant / semestre	Nombre de groupes CM	Nombre de groupes TD	Nombre de groupe TP	Nombre de groupes tutorat	Coût HETD x nombre de groupes	Observations (mutualisation, ou tout autre indication utile)		
S3	RI/RA/SAE	UE	<b>SEMESTRE 3</b>						#REF!	0	24,00		196,00	45,00	0,00	0,00		241,00					759,00		
		UE 31	Ressources disciplinaires fondamentales 1			O			14		10		64,00	30,00	0,00	0,00		94,00					396,00		
		RI	RI 31.1	Droit des obligations 1			O			7		5	32	15				47,00	1,00	10,00			198,00	CM en amphi	
		RI	RI 31.2	Droit administratif 1			O			7		5	32	15				47,00	1,00	10,00			198,00	CM en amphi	
			UE 32	Ressources disciplinaires complémentaires 1			O			9		9	84,00	0,00	0,00	0,00		84,00					126,00		
		RI	RI 32.1	Finances publiques 1			O			3		3	24					24,00	1,00				36,00	CM en amphi	
		RI	RI 32.2	Droit pénal général 1			O			3		3	30					30,00	1,00				45,00	CM en amphi	
		RI	RI 32.3	Introduction au Droit de l'entreprise			O			3		3	30					30,00	1,00				45,00	CM en amphi	
			UE 33	Ressources disciplinaires transversales 1			O			6		4	48,00	0,00	0,00	0,00		48,00					72,00		
			RI 33.1	Une matière obligatoire à choix			O/X			3															
		RI	RI 33.1.1	Histoire du droit public			X					2	24					24,00	1,00				36,00	CM en amphi	
			RI 33.1.2	Histoire du droit public classe européenne - (cours en Anglais)			X																		
				Une matière obligatoire			O																		
		RI	RI 33.2	Droit constitutionnel des normes			O			3,0		2	24					24,00	1,00				36,00	CM en amphi	
			UE 34	Ressources linguistiques 1			O			1		1						15,00					165,00		
		RI	RI 34.1	Vocabulaire juridique Anglais 1			O			1		1						15,00		9,00			135,00	9 GR TD	
	S4	RI/RA/SAE	UE	<b>SEMESTRE 4</b>						30	0	24		193,00	52,00	19,00	0,00		265,00					752,00	
			UE 41	Ressources disciplinaires fondamentales 2			O			14		10		64,00	30,00	0,00	0,00		94,00					396,00	
			RI	RI 41.1	Droit des obligations 2			O			7		5	32,00	15				47,00	1,00	10,00			198,00	CM en amphi
			RI	RI 41.2	Droit administratif 2			O			7		5	32	15				47,00	1,00	10,00			198,00	CM en amphi
			UE 42	Ressources disciplinaires complémentaires 2			O			9		9	78,00	0,00	0,00	0,00		78,00					117,00		
		RI	RI 42.1	Introduction au droit fiscal (Finances publiques 2)			O			3		3	24					24,00	1,00				36,00	CM en amphi	
		RI	RI 42.2	Droit institutionnel et normatif de l'UE			O			3		3	24					24,00	1,00				36,00	CM en amphi	
		RI	RI 42.3	Droit pénal général 2			O			3		3	30					30,00	1,00				45,00	CM en amphi	
			UE 43	Ressources disciplinaires transversales 2			O			4		4	50,00	0,00	0,00	0,00		48,00					72,00		
		RI	RI 43.1	Histoire du droit privé			O			2		2	24,00					24,00	1,00				36,00	CM en amphi	
		RI	RI 43.2	Grands principes du droit de l'environnement			O			2		2	24,00					24,00	1,00				36,00	CM en amphi	
			UE 44	Ressources méthodologiques et linguistiques 2			O			1		1		15,00	0,00			18,00					135,00		
		RI	RI 44.1	Initiation à la recherche documentaire - module 2			O			0		0		3				3,00		10,00			30,00		
		RI	RI 44.2	Vocabulaire juridique Anglais 2			O			1		1		15				15,00		9,00			135,00	9 GR TD	
			UE 45	Ressources professionnalisantes 2			O			2		0	1,00	7,00	19,00	0,00		27,00					32,00		
		RI	RI 45.1	Écrit + (évaluation 2h en présentiel)			O			1		0		2				2,00		8,00			16,00	indiquer nb groupes	
		RI	RI 45.2	Certification PIX (10h autoformation + 1h CM + 2h évaluation)			O			1		0	1	2	10			13,00		8,00			16,00	indiquer nb groupes	
		RI	RI 45.3	TEDS (9h en autoformation + 2 séances x 1h30) 3 ECTS surnuméraires			O			3		0			3	9		12,00					0,00	indiquer nb groupes	

Total heures semestre 3 / étudiants	241,00
Total heures semestre 4 / étudiants	265,00
<b>Total heures année / étudiant</b>	<b>506,00</b>

Total heures CM annuel	389,00
Total heures TD annuel	97,00
Total heures TP annuel	19,00

Coût total HETD de la formation * nb groupes	1511,00
--	---------

UFR	FACULTE DE DROIT
Champ disciplinaire	
Domaine de formation	FORMATION INITIALE
Mention du diplôme	LICENCE GÉNÉRALE DROIT
Parcours 3	
Effectifs du diplôme	
Année du diplôme	3ème année (L3) TOULON
Responsables pédagogiques	
Secrétaire pédagogique	
Maquette 2024/2028	

SEM	Type d'enseignement	CODES	LICENCE DROIT 3ème année	Indiquer si l'élément est obligatoire ( O ), à choix ( X ), ou facultatif ( F )	Min (si choix)	Max (si choix)	TYPE Disciplinaire ou non (menu déroulant)	ECTS	ECTS LAS	Coef.	MCC	Volume horaire CM	Volume horaire TD	Volume horaire TP	Volume horaire TUTORAT	Nombre d'heure de stage / étudiant	Heures étudiant / semestre	Nombre de groupes CM	Nombre de groupes TD	Nombre de groupe TP	Nombre de groupes tutorat	Coût HETD x nombre de groupes	Observations (mutualisation, ou tout autre indication utile)
S5	RI/RA/SAE	UE	SEMESTRE 5	O				30	0	29		260,00	51,00	0,00	0,00		311,00					846,00	
		UE 51	Ressources disciplinaires fondamentales 1 (2 matières au choix)	O/X	2	2		10		10		60,00	30,00	0,00	0,00		90,00					540,00	
	RI	RI 51.1	Droit des contrats spéciaux 1	X				5		5	CT+CC	30	15				45,00	1,00	4,00			105,00	CM en amphi
	RI	RI 51.2	Procédure civile 1	X				5		5	CT+CC	30	15				45,00	1,00	3,00			90,00	CM en amphi
	RI	RI 51.3	Droit du travail 1	X				5		5	CT+CC	30	15				45,00	1,00	1,00			60,00	CM en amphi
	RI	RI 51.4	Droit des sociétés 1	X				5		5	CT+CC	30	15				45,00	1,00	3,00			90,00	CM en amphi
	RI	RI 51.5	Droit des libertés fondamentales	X				5		5	CT+CC	30	15				45,00	1,00	2,00			75,00	CM en amphi
	RI	RI 51.6	Droit international public 1	X				5		5	CT+CC	30	15				45,00	1,00	1,00			60,00	CM en amphi
	RI	RI 51.7	Droit public des affaires 1	X				5		5	CT+CC	30	15				45,00	1,00	1,00			60,00	CM en amphi
		UE 52	Ressources disciplinaires complémentaires 1 (5 matières non choisies en UE 1)	O/X	5	5		15		15		150,00	0,00	0,00	0,00		150,00					0,00	
	RI	RI 52.1	Droit des contrats spéciaux 1	X				3		3	CT	30					30,00	0,00				0,00	CM de l'UE 1
	RI	RI 52.2	Procédure civile 1	X				3		3	CT	30					30,00	0,00				0,00	CM de l'UE 1
	RI	RI 52.3	Droit du travail 1	X				3		3	CT	30					30,00	0,00				0,00	CM de l'UE 1
	RI	RI 52.4	Droit des sociétés 1	X				3		3	CT	30					30,00	0,00				0,00	CM de l'UE 1
	RI	RI 52.5	Droit des libertés fondamentales	X				3		3	CT	30					30,00	0,00				0,00	CM de l'UE 1
	RI	RI 52.6	Droit international public 1	X				3		3	CT	30					30,00	0,00				0,00	CM de l'UE 1
	RI	RI 52.7	Droit public des affaires 1	X				3		3	CT	30					30,00	0,00				0,00	CM de l'UE 1
		UE 53	Ressources disciplinaires transversales 1	O				4		3		48,00	0,00	0,00	0,00		48,00					144,00	
	RI	RI 53.1	Droit privé des biens	O				2		1	CT	24					24,00	1,00				36,00	CM en amphi
			+ 1 matière au choix parmi	O/X	1	1		2		2													
	RI	RI 53.2	Droit pénal spécial	X				2		2	CT	24					24,00	1,00				36,00	CM en amphi
	RI	RI 53.3	Histoire des idées politiques	X				2		2	CT	24					24,00	1,00				36,00	CM en amphi
			Histoire des idées politiques (classe européenne) - (cours en Anglais)	X																			
	RI	RI 53.4	Théorie du droit	X				2		2	CT	24					24,00	1,00				36,00	CM en amphi
		UE 54	Ressources méthodologiques et linguistiques 1	O				1		1		0	18				18,00					159,00	
	RI	RI 54.1	Initiation à la recherche documentaire - module 3	O				0		0	ENS	0	3				3,00		8,00			24,00	nouveauté NOF estimation
	RI	RI 54.2	Vocabulaire juridique Anglais 1	O				1		1	CC	0	15				15,00		9,00			135,00	
	RI	RI 54.3	Vocabulaire juridique Anglais 1 - classe européenne	O				1		1	CC						33,00						
		UE 55	Ressources professionnalisantes 1	O				0		0		2,00	3,00	0,00			5,00					3,00	
	RI	RI 55.1	Présentation APC (début de semestre)	O				0		0		2					2,00	1,00				3,00	CM en amphi
	RI	RI 55.2	PPE	O				0		0	ENS	3							8,00			0,00	nouveauté NOF estimation
S6	RI/RA/SAE	UE	SEMESTRE 6 (1 option au choix)	O/X	1	1		30	0	30		234,00	49,00	0,00	0,00		283,00					1236,00	
			OPTION DROIT ET JUSTICE	X				30		30		234,00	49,00	0,00	0,00		283,00					756,00	
		UE 61	Compétence "Construire son parcours professionnel" (C4)	O				3		3		6,00	10,00	0,00	2,00		18,00					24,00	
	SAE	SAE 61.1	SAE Projet collaboratif - procès fictif	O				3		3	SAE												
	AC		Accompagnement	O								6,00	4,00		2,00		12,00			12,00		24,00	12 groupes de tutorat
	MET		Méthodologie	O																			
	RES		Ressources	O								6,00					6,00						
		ECUE 61.2	Ressources associées fondamentales 1 (2 matières au choix)	O/X	2	2		10		10		60,00	24,00	0,00			84,00					300,00	
	RA	RA 61.2.1	Droit des contrats spéciaux 2	X				5		5	CT+CC	30,00	12,00				42,00	1,00	4,00			93,00	CM mut option droit de l'entreprise
	RA	RA 61.2.2	Procédure civile 2	X				5		5	CT+CC	30,00	12,00				42,00	1,00	3,00			81,00	CM mut option droit de l'entreprise
	RA	RA 61.2.3	Contentieux administratif	X				5		5	CT+CC	30,00	12,00				42,00	1,00	2,00			69,00	CM mut option droit public
	RA	RA 61.2.4	Droit matériel de l'UE	X				5		5	CT+CC	30,00	12,00				42,00	1,00	1,00			57,00	CM mut option droit de l'entreprise et droit public
		UE 62	Ressources associées complémentaires 2 (2 matières non choisies en ECUE 6.1.2)	O/X	2	2		6		6		60,00	0,00	0,00	0,00		60,00					0,00	
	RA	RA 62.1	Droit des contrats spéciaux 2	X				3		3	CT	30,00					30,00	0,00				0,00	CM de l'UE 6.1.1
	RA	RA 62.2	Procédure civile 2	X				3		3	CT	30,00					30,00	0,00				0,00	CM de l'UE 6.1.1
	RA	RA 62.3	Contentieux administratif	X				3		3	CT	30,00					30,00	0,00				0,00	CM de l'UE 6.1.1
	RA	RA 62.4	Droit matériel de l'UE	X				3		3	CT	30,00					30,00	0,00				0,00	CM de l'UE 6.1.1
		UE 63	Ressources complémentaires optionnelles 2 (2 matières au choix)	O/X	2	2		6		6		60,00	0,00	0,00	0,00		60,00					225,00	
	RI	RI 63.1	Droit des sociétés 2	X				3		3	CT	30,00					30,00	1,00				45,00	CM mut option droit de l'entreprise
	RI	RI 63.2	Droit du travail 2	X				3		3	CT	30,00					30,00	1,00				45,00	CM mut option droit de l'entreprise et droit public
	RI	RI 63.3	Droit pénal des affaires	X				3		3	CT	30,00					30,00	1,00				45,00	CM mut option droit de l'entreprise et droit public
	RI	RI 63.4	Droit public des affaires 2	X				3		3	CT	30,00					30,00	1,00				45,00	CM mut option droit de l'entreprise et droit public
	RI	RI 63.5	Droit international public 2	X				3		3	CT	30,00					30,00	1,00				45,00	CM mut option droit public
		UE 64	Ressources disciplinaires transversales	O				4		4		48,00	0,00	0,00	0,00		48,00					72,00	
	RI	RI 64.1	Droit public des biens	O				2		2	CT	24,00					24,00	1,00				36,00	CM mut option droit de l'entreprise et droit public
			1 matière à choix	O/X																			
	RI	RI 64.1.1	Droit international et européen des droits de l'homme	X				2		2	CT	24,00					24,00	1,00				36,00	CM mut option droit de l'entreprise et droit public
			Droit international et européen DH (classe européenne) - (cours en Anglais)	X																			
		UE 65	Ressources linguistiques 2	O/X				1		1		15,00	0,00				15,00					135,00	7 GR (+ 2 GR classe européenne)
	RI	RI 65.1	Vocabulaire juridique Anglais 2	O				1		1	CC						15,00		9,00			135,00	
	RI	RI 65.2	Vocabulaire juridique Anglais 2 - classe européenne	O				1		1	CC						33,00						
			OPTION DROIT DE L'ENTREPRISE	X				30		30		234,00	49,00	0,00	0,00		283,00					258,00	
		UE 61	Compétence "Construire son parcours professionnel" (C4)	O				3		3		6,00	10,00	0,00	2,00		18,00					24,00	
	SAE	SAE 61.1	SAE Projet collaboratif - procès fictif	O				3		3	SAE												
	AC		Accompagnement	O								6,00	4,00		2,00		12,00			12,00		24,00	12 groupes de tutorat
	MET		Méthodologie	O																			

UE 61		Compétence "Construire son parcours professionnel" (C4)				O				3	3		6,00	10,00	0,00	2,00		18,00				24,00
SAE	SAE 61.1	SAE Projet collaboratif - procès fictif							3	3	SAE											
AC		Accompagnement										6,00	4,00		2,00					12,00	24,00	12 groupes de tutorat
MET		Méthodologie																				
RES		Ressources											6,00									
ECUE 61.2		Ressources associées fondamentales 1 (2 matières au choix)				O/X	2	2		10	10		60,00	24,00	0,00			84,00				36,00
RA	RA 61.2.1	Droit international public 2	X						5	5	CT+CC	30,00	12,00				42,00	1,00			12,00	CM mut option droit et justice
RA	RA 61.2.2	Droit public des affaires 2	X						5	5	CT+CC	30,00	12,00				42,00	0,00			0,00	CM mut option droit et justice et droit de l'entreprise
RA	RA 61.2.3	Contentieux administratif	X						5	5	CT+CC	30,00	12,00				42,00	2,00			24,00	CM mut option droit et justice et droit de l'entreprise
RA	RA 61.2.4	Droit matériel de l'UE	X						5	5	CT+CC	30,00	12,00				42,00	0,00			0,00	CM mut option droit et justice et droit de l'entreprise
UE 62		Ressources associées complémentaires (2 matières non choisies en ECUE 6.1.2)				O/X	2	2		6	6		60,00	0,00	0,00	0,00		60,00				0,00
RA	RA 62.1	Droit international public 2	X						3	3	CT	30,00					30,00	0,00			0,00	CM de l'UE 6.3.1
RA	RA 62.2	Droit public des affaires 2	X						3	3	CT	30,00					30,00	0,00			0,00	CM de l'UE 6.3.1
RA	RA 62.3	Contentieux administratif	X						3	3	CT	30,00					30,00	0,00			0,00	CM de l'UE 6.3.1
RA	RA 62.4	Droit matériel de l'UE	X						3	3	CT	30,00					30,00	0,00			0,00	CM de l'UE 6.3.1
UE 63		Ressources complémentaires optionnelles (2 matières au choix)				O/X	2	2		6	6		60,00	0,00	0,00	0,00		60,00				90,00
RI	RI 63.1	Droit des contrats publics	X						3	3	CT	30,00					30,00	1,00			45,00	CM en amphi
RI	RI 63.2	Droit du travail 2	X						3	3	CT	30,00					30,00	0,00			0,00	CM mut opt* Droit & Justice et Droit de l'entreprise
RI	RI 63.3	Droit pénal des affaires 2	X						3	3	CT	30,00					30,00	0,00			0,00	CM mut opt* Droit & Justice et Droit de l'entreprise
RI	RI 63.4	Histoire du droit administratif	X						3	3	CT	30,00					30,00	1,00			45,00	CM en amphi
UE 64		Ressources disciplinaires transversales				O				4	4		48,00	0,00	0,00	0,00		48,00				72,00
RI	RI 64.1	Droit public des biens	O						2	2	CT	24,00					24,00	1,00			36,00	CM mut option droit de l'entreprise et droit public
	RI 64.2	<i>1 matière à choix</i>	O/X																			
	RI 64.1.1	Droit international et européen des droits de l'homme	X						2	2	CT	24,00					24,00	1,00			36,00	CM mut option droit de l'entreprise et droit public
	RI 64.1.2	Droit international et européen DH (classe européenne) <i>(cours en Anglais)</i>	X																			
UE 65		Ressources linguistiques 2				O/X				1	1		15,00	0,00				15,00				0,00
RI	RI 65.1	Vocabulaire juridique Anglais 2	O						1	1	CC	15,00					15,00		0,00		0,00	7 GR (+ 2 GR classe européenne)
RI	RI 65.2	Vocabulaire juridique Anglais 2 - classe européenne	O						1	1	CC						33,00					

TOTAL HEURES LICENCE DROIT INCLUS APC/SAE : 443 + 525 + 594 = 1559

Total heures semestre 1 / étudiants	311,00
Total heures semestre 2 / étudiants	283,00
<b>Total heures année / étudiant</b>	<b>594,00</b>

Total heures CM annuel	494,00
Total heures TD annuel	100,00
Total heures TP annuel	0,00

Coût total HETD de la formation * nb groupes	2082,00
--	---------

UFR	FACULTÉ DE DROIT
Champ disciplinaire	
Domaine de formation	FORMATION INITIALE
Mention du diplôme	LICENCE DROIT ACCÈS SANTÉ
Parcours 1	
Effectifs du diplôme	
Année du diplôme	1ère année (LAS 1) TOULON
Responsables pédagogiques	
Secrétaire pédagogique	
Maquette 2024/2028	

SEM	Type d'enseignement	CODES	LICENCE ACCÈS SANTÉ 1ère année	Indiquer si l'élément est obligatoire ( O ), à choix ( X ), ou facultatif ( F )	Min (si choix)	Max (si choix)	TYPE Disciplinaire ou non (menu déroulant)	ECTS	ECTS LAS	Coef.	MCC	Volume horaire CM	Volume horaire TD	Volume horaire TP	Volume horaire TUTORAT	Nombre d'heure de stage / étudiant	Heures étudiant / semestre	Nombre de groupes CM	Nombre de groupes TD	Nombre de groupe TP	Nombre de groupes tutorat	Coût HETD x nombre de groupes	Observations (mutualisation, ou tout autre indication utile)
<b>S1</b>	<b>RI/RA/SAE</b>	<b>UE</b>	<b>SEMESTRE 1</b>	<b>O</b>				<b>36</b>	<b>23</b>			<b>199,00</b>	<b>30,00</b>	<b>9,00</b>	<b>0,00</b>		<b>238,00</b>					<b>30,00</b>	
		<b>UE 11</b>	<b>Ressources disciplinaires fondamentales 1</b>	<b>O</b>				<b>14</b>	<b>10</b>			<b>64,00</b>	<b>30,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>94,00</b>					<b>30,00</b>	
	RI	RI 11.1	Droit constitutionnel général	O				7	5	CT+CC		32,00	15,00				47,00	0,00	1,00			15,00	CM en amphi
	RI	RI 11.2	Droit des personnes	O				7	5	CT+CC		32,00	15,00				47,00	0,00	1,00			15,00	CM en amphi
		<b>UE 12</b>	<b>Ressources disciplinaires complémentaires 1</b>	<b>O</b>				<b>8</b>	<b>6</b>			<b>48,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>48,00</b>					<b>0,00</b>	
	RI	RI 12.1	Introduction au droit	O				4	3	CT		24,00					24,00	0,00				0,00	CM en amphi
	RI	RI 12.2	Institutions juridictionnelles	O				4	3	CT		24,00					24,00	0,00				0,00	CM en amphi
		<b>UE 13</b>	<b>Ressources disciplinaires transversales 1</b>	<b>O</b>				<b>12</b>	<b>6</b>			<b>72,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>72,00</b>					<b>0,00</b>	
	RI	RI 13.1	Introduction historique et anthropologique aux institutions	O				2	2	CT		24,00					24,00	0,00				0,00	CM en amphi
	RI	RI 13.2	Introduction à la science politique	O				2	2	CT		24,00					24,00	0,00				0,00	CM en amphi
	RI	RI 13.3	Introduction à l'économie	O				2	2	CT		24,00					24,00	0,00				0,00	CM en amphi
	pilotage AMU	RI 13.4	Option accès santé 1 (6 ECTS surnuméraires)	O				6											1,00			0,00	pilotage enseignements à distance AMU
		<b>UE 14</b>	<b>Ressources méthodologiques et linguistiques 1</b>	<b>O</b>				<b>2</b>	<b>1</b>			<b>15,00</b>	<b>0,00</b>	<b>9,00</b>	<b>0,00</b>		<b>24,00</b>					<b>0,00</b>	
	RI	RI 14.1	Vocabulaire juridique Anglais 1	O				2	1	CT		15,00					15,00	0,00	1,00			0,00	CM en amphi
	RI	RI 14.2	Initiation à la recherche documentaire - module 1	O				0	0	ENS			0,00	3,00			3,00	0,00	1,00			0,00	
	RI	RI 14.3	PPE +	O				0	0	ENS				6,00			6,00	0,00	1,00			0,00	
<b>S2</b>	<b>RI/RA/SAE</b>	<b>UE</b>	<b>SEMESTRE 2</b>	<b>O</b>				<b>30</b>	<b>21,90</b>			<b>136,00</b>	<b>30,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>166,00</b>					<b>30,00</b>	
		<b>UE 21</b>	<b>Ressources disciplinaires fondamentales 2</b>	<b>O</b>				<b>14</b>	<b>10</b>			<b>64,00</b>	<b>30,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>94,00</b>					<b>30,00</b>	
	RI	RI 21.1	Droit constitutionnel de la 5ème République	O				7	5	CT+CC		32,00	15,00				47,00	0,00	1,00			15,00	CM en amphi
	RI	RI 21.2	Droit de la famille	O				7	5	CT+CC		32,00	15,00				47,00	0,00	1,00			15,00	CM en amphi
		<b>UE 22</b>	<b>Ressources disciplinaires complémentaires 2</b>	<b>O</b>				<b>8</b>	<b>6</b>			<b>48,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>48,00</b>					<b>0,00</b>	
	RI	RI 22.1	Histoire du droit	O				4	3	CT		24,00					24,00	0,00				0,00	CM en amphi
	RI	RI 22.2	Institutions administratives	O				4	3	CT		24,00					24,00	0,00				0,00	CM en amphi
		<b>UE 23</b>	<b>Ressources disciplinaires transversales 2</b>	<b>O</b>				<b>6</b>	<b>4,9</b>			<b>24,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>24,00</b>					<b>0,00</b>	
	pilotage AMU	RI 23.1	Option accès santé 2 (4 ECTS intégrés)	O				4	2,9										1,00			0,00	pilotage enseignements à distance AMU
	RI	RI 23.2	Grands systèmes du droit	O				2	2	CT		24,00					24,00	0,00				0,00	CM en amphi
		<b>UE 24</b>	<b>Ressources méthodologiques et linguistiques 2</b>	<b>O</b>				<b>2</b>	<b>1</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>					<b>0,00</b>	
	RI	RI 24.1	Vocabulaire juridique Anglais 2	O				2	1	CT							0,00		1,00			0,00	CM en amphi
	RI	RI 24.2	Présentation APC en L3	O				0	0								0,00					0,00	

Total heures												238,00					Total heures CM annuel						325,00	
Total heures												166,00						Total heures TD annuel						60,00
Total heures année												404,00						Total heures TP annuel						9,00

Coût total HETD de la formation \* nb groupes = 60,00

UFR	FACULTÉ DE DROIT
Champ disciplinaire	
Domaine de formation	FORMATION INITIALE
Mention du diplôme	LICENCE DROIT ACCES SANTÉ
Parcours 2	
Effectifs du diplôme	
Année du diplôme	2ème année (LAS 2) TOULON
Responsables pédagogiques	
Secrétaire pédagogique	
Maquette 2024/2028	

SEM	Type d'enseignement	CODES	LICENCE ACCÈS SANTÉ 2ème année	Indiquer si l'élément est obligatoire ( O ), à choix ( X ), ou facultatif ( F )	Min (si choix)	Max (si choix)	TYPE Disciplinaire ou non (menu déroulant)	ECTS	ECTS LAS	Coef.	MCC	Volume horaire CM	Volume horaire TD	Volume horaire TP	Volume horaire TUTORAT	Nombre d'heure de stage / étudiant	Heures étudiant / semestre	Nombre de groupes CM	Nombre de groupes TD	Nombre de groupe TP	Nombre de groupes tutorat	Coût HETD x nombre de groupes	Observations (mutualisation, ou tout autre indication utile)	
S3	RI/RA/SAE	UE	<b>SEMESTRE 3</b>						<b>30</b>	<b>23,30</b>		<b>166,00</b>	<b>45,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>211,00</b>					<b>169,00</b>		
		UE 31	Ressources disciplinaires fondamentales 1						<b>14</b>	<b>10</b>		<b>64,00</b>	<b>30,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>94,00</b>					<b>30,00</b>		
	RI	RI 31.1	Droit des obligations 1						<b>7</b>	<b>5</b>	CT+CC	<b>32</b>	<b>15</b>				<b>47,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1,00</b>			<b>15,00</b>	CM en amphi	
	RI	RI 31.2	Droit administratif 1						<b>7</b>	<b>5</b>	CT+CC	<b>32</b>	<b>15</b>				<b>47,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1,00</b>			<b>15,00</b>	CM en amphi	
		UE 32	Ressources disciplinaires complémentaires 1						<b>6</b>	<b>6</b>		<b>54,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>54,00</b>					<b>0,00</b>		
	RI	RI 32.1	Finances publiques 1						<b>3</b>	<b>3</b>	CT	<b>24</b>					<b>24,00</b>	<b>0,00</b>				<b>0,00</b>	CM en amphi	
	RI	RI 3 2.2	Droit pénal général 1						<b>3</b>	<b>3</b>	CT	<b>30</b>					<b>30,00</b>	<b>0,00</b>				<b>0,00</b>	CM en amphi	
		UE 33	Ressources disciplinaires transversales 1						<b>9</b>	<b>6,3</b>		<b>48,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>48,00</b>					<b>0,00</b>		
	RI	RI 33.1	Histoire du droit public						<b>3</b>	<b>2</b>	CT	<b>24</b>					<b>24,00</b>	<b>0,00</b>				<b>0,00</b>	CM en amphi	
	RI	RI 33.2	Droit constitutionnel des normes						<b>3</b>	<b>2</b>	CT	<b>24</b>					<b>24,00</b>	<b>0,00</b>				<b>0,00</b>	CM en amphi	
	pilotage AMU	RI 33.3	Option accès santé 1 (3 ECTS intégrés + 3 ECTS surnuméraires)						<b>6</b>	<b>2,3</b>										<b>1,00</b>		<b>0,00</b>	pilotage enseignements à distance AMU	
		UE 34	Ressources linguistiques 1						<b>1</b>	<b>1</b>			<b>15</b>				<b>15,00</b>					<b>139,00</b>		
	RI	RI 34.1	Vocabulaire juridique Anglais 1						<b>1</b>	<b>1</b>	CC		<b>15</b>				<b>15,00</b>		<b>1,00</b>			<b>15,00</b>	9 GR	
	S4	RI/RA/SAE	UE	<b>SEMESTRE 4</b>						<b>33</b>	<b>24</b>		<b>193,00</b>	<b>52,00</b>	<b>19,00</b>	<b>0,00</b>		<b>264,00</b>					<b>49,00</b>	
			UE 41	Ressources disciplinaires fondamentales 2						<b>14</b>	<b>10</b>		<b>64,00</b>	<b>30,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>94,00</b>					<b>30,00</b>	
		RI	RI 41.1	Droit des obligations 2						<b>7</b>	<b>5</b>	CT+CC	<b>32,00</b>	<b>15</b>				<b>47,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1,00</b>			<b>15,00</b>	CM en amphi
RI		RI 41.2	Droit administratif 2						<b>7</b>	<b>5</b>	CT+CC	<b>32</b>	<b>15</b>				<b>47,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1,00</b>			<b>15,00</b>	CM en amphi	
		UE 42	Ressources disciplinaires complémentaires 2						<b>9</b>	<b>9</b>		<b>78,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>78,00</b>					<b>0,00</b>		
RI		RI 42.1	Introduction au droit fiscal (Finances publiques 2)						<b>3</b>	<b>3</b>	CT	<b>24</b>					<b>24,00</b>	<b>0,00</b>				<b>0,00</b>	CM en amphi	
RI		RI 42.2	Droit institutionnel et normatif de l'UE						<b>3</b>	<b>3</b>	CT	<b>24</b>					<b>24,00</b>	<b>0,00</b>				<b>0,00</b>	CM en amphi	
RI		RI 42.3	Droit pénal général 2						<b>3</b>	<b>3</b>	CT	<b>30</b>					<b>30,00</b>	<b>0,00</b>				<b>0,00</b>	CM en amphi	
		UE 43	Ressources disciplinaires transversales 2						<b>4</b>	<b>4</b>		<b>50,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>50,00</b>					<b>0,00</b>		
RI		RI 43.1	Histoire du droit privé						<b>2</b>	<b>2</b>	CT	<b>24,00</b>					<b>24,00</b>	<b>0,00</b>				<b>0,00</b>	CM en amphi	
RI		RI 43.2	Grands principes du droit de l'environnement						<b>2</b>	<b>2</b>	CT	<b>24,00</b>					<b>24,00</b>	<b>0,00</b>				<b>0,00</b>	CM en amphi	
pilotage AMU		RI 843.3	Option accès santé 2 (4 ECTS surnuméraires)						<b>4</b>	<b>2</b>	CT		<b>24,00</b>							<b>1,00</b>		<b>0,00</b>	pilotage enseignements à distance AMU	
		UE 44	Ressources méthodologiques et linguistiques 2						<b>1</b>	<b>1</b>			<b>15,00</b>		<b>0,00</b>		<b>15,00</b>					<b>15,00</b>		
RI		RI 44.1	Initiation recherche documentaire module 2						<b>0</b>	<b>0</b>	ENS		<b>3</b>									<b>0,00</b>		
RI		RI 44.2	Vocabulaire juridique Anglais 2						<b>1</b>	<b>1</b>	CC		<b>15</b>				<b>15,00</b>		<b>1,00</b>			<b>15,00</b>	9 GR	
		UE 45	Ressources professionnalisantes 2						<b>5</b>	<b>0</b>		<b>1,00</b>	<b>7,00</b>	<b>19,00</b>	<b>0,00</b>		<b>27,00</b>					<b>4,00</b>		
RI	RI 45.1	Ecrit + (évaluation 2h en présentiel)						<b>1</b>	<b>0</b>	ENS		<b>2</b>				<b>2,00</b>		<b>1,00</b>			<b>2,00</b>			
RI	RI 45.2	Certification PIX (10h autoformation + 1h CM + 2h évaluation)						<b>1</b>	<b>0</b>	ENS	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>10</b>			<b>13,00</b>		<b>1,00</b>			<b>2,00</b>			
RI	RI 45.3	TEDES (9h en autoformation + 2 séances x 1h30) 3 ECTS surnuméraires						<b>3</b>	<b>0</b>	ENS		<b>3</b>	<b>9</b>			<b>12,00</b>					<b>0,00</b>			

Total heures semestre 3 / étudiants	211,00
Total heures semestre 4 / étudiants	264,00
<b>Total heures année / étudiant</b>	<b>475,00</b>

Total heures CM annuel	359,00
Total heures TD annuel	97,00
Total heures TP annuel	19,00

Coût total HETU de la formation * nb groupes	218,00
--	--------

UPR - FACULTE DE DROIT	
Champ disciplinaire	
Domaine de formation	FORMATION INITIALE
Mention du diplôme	LICENCE DROIT ACCES SANTE
Parcours 3	
Effectifs du diplôme	
Année du diplôme	3ème année (LAS 3) TOULON
Responsables pédagogiques	
Secrétaire pédagogique	
Maquette 2024/2028	

SEM	Type d'enseignement	CODES	LICENCE DROIT 3ème année	Indiquer si l'élément est obligatoire ( O ), à choix ( X ), ou facultatif ( F )	Min (si choix)	Max (si choix)	TYPE Disciplinaire ou non (menu déroulant)	ECTS	ECTS LAS	Coef.	MCC	Volume horaire CM	Volume horaire TD	Volume horaire TP	Volume horaire TUTORAT	Nombre d'heure de stage / étudiant	Heures étudiant / semestre	Nombre de groupes CM	Nombre de groupes TD	Nombre de groupes TP	Nombre de groupes tutorat	Coût HETD x nombre de groupes	Observations (mutualisation, ou tout autre indication utile)
S5	RI/RA/SAE	UE	SEMESTRE 5	O					33	28,90		212,00	48,00	0,00	#REF!		260,00					315,00	
	UE 51	Ressources disciplinaires fondamentales 1 (2 matières au choix)	O/X		2	2			10	10		60,00	30,00	0,00	0,00		90,00						315,00
	RI	RI 51.1	Droit des contrats spéciaux 1	X					5	5	CT+CC	30	15				45,00	1,00	0,00			45,00	CM en amphi
	RI	RI 51.2	Procédure civile 1	X					5	5	CT+CC	30	15				45,00	1,00	0,00			45,00	CM en amphi
	RI	RI 51.3	Droit du travail 1	X					5	5	CT+CC	30	15				45,00	1,00	0,00			45,00	CM en amphi
	RI	RI 51.4	Droit des sociétés 1	X					5	5	CT+CC	30	15				45,00	1,00	0,00			45,00	CM en amphi
	RI	RI 51.5	Droit des libertés fondamentales	X					5	5	CT+CC	30	15				45,00	1,00	0,00			45,00	CM en amphi
	RI	RI 51.6	Droit international public 1	X					5	5	CT+CC	30	15				45,00	1,00	0,00			45,00	CM en amphi
	RI	RI 51.7	Droit public des affaires 1	X					5	5	CT+CC	30	15				45,00	1,00	0,00			45,00	CM en amphi
	UE 52	Ressources disciplinaires complémentaires 1 (5 matières non choisies en UE 1)	O/X		5	5			15	15		150,00	0,00	0,00	0,00		150,00					0,00	
	RI	RI 52.1	Droit des contrats spéciaux 1	X					3	3	CT	30					30,00	0,00				0,00	CM de l'UE 1
	RI	RI 52.2	Procédure civile 1	X					3	3	CT	30					30,00	0,00				0,00	CM de l'UE 1
	RI	RI 52.3	Droit du travail 1	X					3	3	CT	30					30,00	0,00				0,00	CM de l'UE 1
	RI	RI 52.4	Droit des sociétés 1	X					3	3	CT	30					30,00	0,00				0,00	CM de l'UE 1
	RI	RI 52.5	Droit des libertés fondamentales	X					3	3	CT	30					30,00	0,00				0,00	CM de l'UE 1
	RI	RI 52.6	Droit international public 1	X					3	3	CT	30					30,00	0,00				0,00	CM de l'UE 1
	RI	RI 52.7	Droit public des affaires 1	X					3	3	CT	30					30,00	0,00				0,00	CM de l'UE 1
	UE 53	Ressources disciplinaires transversales 1	O						6	2,9		0,00	0,00	0,00	0,00		0,00					0,00	
	RI 53.1	Option accès santé 1 (3 ECTS intégrés + 3 ECTS surnuméraires)	O						6	2,9		0,00	0,00	0,00	0,00		0,00		1,00			0,00	pilotage enseignements à distance AMU
	UE 54	Ressources méthodologiques et linguistiques 1	O						2	1		0	18				18,00					0,00	
	RI	RI 54.1	Initiation recherche documentaire module 3	O					0	0	ENS	0	3				3,00		0,00			0,00	
	RI	RI 54.2	Vocabulaire juridique Anglais 1	O					2	1	CC	0	15				15,00		0,00			0,00	
	UE 55	Ressources professionnalisantes 1	O						0	0		2,00	0,00	0,00			2,00					0,00	
	RI 55.1	Présentation APC (début de semestre)	O						0	0		0	0,00				0,00					0,00	
	RI 55.2	PPE	O						0	0	ENS	3					0,00					0,00	indiquer nb groupes
S6	RI/RA/SAE	UE	SEMESTRE 6 (1 option au choix)	O/X		1	1		34	30		234,00	49,00	0,00	0,00		283,00					72,00	
	UE 61	OPTION DROIT ET JUSTICE	O						34	30		234,00	49,00	0,00	0,00		283,00					24,00	
	SAE	SAE 61.1	Compétence "Construire son parcours professionnel" (C4)	O					3	3		6,00	10,00	0,00	2,00		18,00					24,00	
	AC	Accompagnement	O						3	3	SAE	6,00	4,00	2,00	2,00		12,00			12,00		24,00	12 groupes de tutorat
	MET	Méthodologie	O																				
	RES	Ressources	O									6,00					6,00						
	ECUE 61.2	Ressources associées fondamentales 1 (2 matières au choix)	O/X		2	2			10	10		60,00	24,00	0,00	0,00		84,00					0,00	
	RA	RA 61.2.1	Droit des contrats spéciaux 2	X					5	5	CT+CC	30,00	12,00				42,00	0,00	0,00			0,00	CM mut option droit de l'entreprise
	RA	RA 61.2.2	Procédure civile 2	X					5	5	CT+CC	30,00	12,00				42,00	0,00	0,00			0,00	CM mut option droit de l'entreprise
	RA	RA 61.2.3	Contentieux administratif	X					5	5	CT+CC	30,00	12,00				42,00	0,00	0,00			0,00	CM mut option droit public
	RA	RA 61.2.4	Droit matériel de l'UE	X					5	5	CT+CC	30,00	12,00				42,00	0,00	0,00			0,00	CM mut option droit de l'entreprise et droit public
	UE 62	Ressources associées complémentaires 2 (2 matières non choisies en ECUE 6.1.2)	O/X		2	2			6	6		60,00	0,00	0,00	0,00		60,00					0,00	
	RA	RA 62.1	Droit des contrats spéciaux 2	X					3	3	CT	30,00					30,00	0,00				0,00	CM de l'UE 6.1.1
	RA	RA 62.2	Procédure civile 2	X					3	3	CT	30,00					30,00	0,00				0,00	CM de l'UE 6.1.1
	RA	RA 62.3	Contentieux administratif	X					3	3	CT	30,00					30,00	0,00				0,00	CM de l'UE 6.1.1
	RA	RA 62.4	Droit matériel de l'UE	X					3	3	CT	30,00					30,00	0,00				0,00	CM de l'UE 6.1.1
	UE 63	Ressources complémentaires optionnelles 2 (2 matières au choix)	O/X		2	2			6	6		60,00	0,00	0,00	0,00		60,00					0,00	
	RI	RI 63.1	Droit des sociétés 2	X					3	3	CT	30,00					30,00	0,00				0,00	CM mut option droit de l'entreprise
	RI	RI 63.2	Droit du travail 2	X					3	3	CT	30,00					30,00	0,00				0,00	CM mut option droit de l'entreprise et droit public
	RI	RI 63.3	Droit pénal des affaires	X					3	3	CT	30,00					30,00	0,00				0,00	CM mut option droit de l'entreprise et droit public
	RI	RI 63.4	Droit public des affaires 2	X					3	3	CT	30,00					30,00	0,00				0,00	CM mut option droit de l'entreprise et droit public
	RI	RI 63.5	Droit international public 2	X					3	3	CT	30,00					30,00	0,00				0,00	CM mut option droit public
	UE 64	Ressources disciplinaires transversales	O						8	4		48,00	0,00	0,00	0,00		48,00					0,00	
	RI	RI 64.1	Droit public des biens	O					2	2	CT	24,00					24,00	0,00				0,00	CM mut option droit de l'entreprise et droit public
	RI	RI 64.2	Droit international et européen des droits de l'homme	O					2	2	CT	24,00					24,00	0,00				0,00	CM mut option droit de l'entreprise et droit public
	RI 64.3	Option accès santé 2 (4 ECTS surnuméraires)	O						4										1,00			0,00	pilotage enseignements à distance AMU
	UE 65	Ressources linguistiques 2	O						1	1		15,00	0,00				15,00					0,00	
	RI	RI 65.1	Vocabulaire juridique Anglais 2	O					1	1	CC		15,00				15,00					0,00	7 GR (+ 2 GR classe européenne)
	UE 61	OPTION DROIT DE L'ENTREPRISE	O						34	30		234,00	49,00	0,00	0,00		283,00					24,00	
	SAE	SAE 61.1	Compétence "Construire son parcours professionnel" (C4)	O					3	3		6,00	10,00	0,00	2,00		18,00					24,00	
	AC	Accompagnement	O						3	3	SAE	6,00	4,00	2,00	2,00		12,00			12,00		24,00	12 groupes de tutorat
	MET	Méthodologie	O																				
	RES	Ressources	O									6,00					6,00						
	ECUE 61.2	Ressources associées fondamentales 1 (2 matières au choix)	O/X		2	2			10	10		60,00	24,00	0,00	0,00		84,00					0,00	
	RA	RA 61.2.1	Droit international public 2	X					5	5	CT+CC	30,00	12,00				42,00	0,00	0,00			0,00	CM mut option droit et justice
	RA	RA 61.2.2	Droit public des affaires 2	X					5	5	CT+CC	30,00	12,00				42,00	0,00	0,00			0,00	CM mut option droit et justice et droit de l'entreprise
	RA	RA 61.2.3	Contentieux administratif	X					5	5	CT+CC	30,00	12,00				42,00	0,00	0,00			0,00	CM mut option droit et justice et droit de l'entreprise
	RA	RA 61.2.4	Droit matériel de l'UE	X					5	5	CT+CC	30,00	12,00				42,00	0,00	0,00			0,00	CM mut option droit et justice et droit de l'entreprise
	UE 62	Ressources associées complémentaires 2 (2 matières non choisies en ECUE 6.1.2)	O/X		2	2			6	6		60,00	0,00	0,00	0,00		60,00					0,00	
	RA	RA 62.1	Droit des contrats spéciaux 2	X					3	3	CT	30,00											

UFR	FACULTÉ DE DROIT
Champ disciplinaire	
Domaine de formation	FORMATION INITIALE
Mention du diplôme	LICENCE GÉNÉRALE DROIT
Parcours 1	
Effectifs du diplôme	
Année du diplôme	1ère année (L1) DRAGUIGNAN
Responsables pédagogiques	
Secrétaire pédagogique	
	Maquette 2024/2028

SEM	Type d'enseignement	CODES	LICENCE DROIT 1ère année	Indiquer si l'élément est obligatoire ( O ), à choix ( X ), ou facultatif ( F )	Min (si choix)	Max (si choix)	TYPE Disciplinaire ou non (menu déroulant)	ECTS	ECTS LAS	Coef.	MCC	Volume horaire CM	Volume horaire TD	Volume horaire TP	Volume horaire TUTORAT	Nombre d'heure de stage / étudiant	Heures étudiant / semestre	Nombre de groupes CM	Nombre de groupes TD	Nombre de groupe TP	Nombre de groupes tutorat	Coût HETD x nombre de groupes	Observations (mutualisation, ou tout autre indication utile)
<b>S1</b>	<b>RI/RA/SAE</b>	<b>UE</b>	<b>SEMESTRE 1</b>	<b>O</b>				<b>30</b>	<b>0</b>	<b>23</b>		<b>199,00</b>	<b>30,00</b>	<b>6,00</b>	<b>0,00</b>		<b>238,00</b>					<b>418,50</b>	
		<b>UE 11</b>	<b>Ressources disciplinaires fondamentales 1</b>	<b>O</b>				<b>14</b>		<b>10</b>		<b>64,00</b>	<b>30,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>94,00</b>					<b>216,00</b>	
	RI	RI 11.1	Droit constitutionnel général	O				7		5	CT+CC	32,00	15,00				47,00	1,00	4,00			108,00	CM en amphi
	RI	RI 11.2	Droit des personnes	O				7		5	CT+CC	32,00	15,00				47,00	1,00	4,00			108,00	CM en amphi
		<b>UE 12</b>	<b>Ressources disciplinaires complémentaires 1</b>	<b>O</b>				<b>8</b>		<b>6</b>		<b>48,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>48,00</b>					<b>72,00</b>	
	RI	RI 12.1	Introduction au droit	O				4		3	CT	24,00					24,00	1,00				36,00	CM en amphi
	RI	RI 12.2	Institutions juridictionnelles	O				4		3	CT	24,00					24,00	1,00				36,00	CM en amphi
		<b>UE 13</b>	<b>Ressources disciplinaires transversales 1</b>	<b>O</b>				<b>6</b>		<b>6</b>		<b>72,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>72,00</b>					<b>108,00</b>	
	RI	RI 13.1	Introduction historique et anthropologique aux institutions	O				2		2	CT	24,00					24,00	1,00				36,00	CM en amphi
	RI	RI 13.2	Introduction à la science politique	O				2		2	CT	24,00					24,00	1,00				36,00	CM en amphi
	RI	RI 13.3	Introduction à l'économie	O				2		2	CT	24,00					24,00	1,00				36,00	CM en amphi
		<b>UE 14</b>	<b>Ressources méthodologiques et linguistiques 1</b>	<b>O</b>				<b>2</b>		<b>1</b>		<b>15,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6,00</b>	<b>0,00</b>		<b>24,00</b>					<b>22,50</b>	
	RI	RI 14.1	Vocabulaire juridique Anglais 1	O				2		1	CT	15,00					15,00	1,00				22,50	CM en amphi
	RI	RI 14.2	Initiation à la recherche documentaire - module 1	O				0		0	ENS		0,00	3,00			3,00		4,00			0,00	
	RI	RI 14.3	PPE +	O				0		0	ENS			6,00			6,00		4,00			0,00	
<b>S2</b>	<b>RI/RA/SAE</b>	<b>UE</b>	<b>SEMESTRE 2</b>	<b>O</b>				<b>30</b>	<b>0</b>	<b>21</b>		<b>175,00</b>	<b>30,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>205,00</b>					<b>427,50</b>	
		<b>UE 21</b>	<b>Ressources disciplinaires fondamentales 2</b>	<b>O</b>				<b>14</b>		<b>10</b>		<b>64,00</b>	<b>30,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>94,00</b>					<b>216,00</b>	
	RI	RI 21.1	Droit constitutionnel de la 5ème République	O				7		5	CT+CC	32,00	15,00				47,00	1,00	4,00			108,00	CM en amphi
	RI	RI 21.2	Droit de la famille	O				7		5	CT+CC	32,00	15,00				47,00	1,00	4,00			108,00	CM en amphi
		<b>UE 22</b>	<b>Ressources disciplinaires complémentaires 2</b>	<b>O</b>				<b>8</b>		<b>6</b>		<b>48,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>48,00</b>					<b>72,00</b>	
	RI	RI 22.1	Histoire du droit	O				4		3	CT	24,00					24,00	1,00				36,00	CM en amphi
	RI	RI 22.2	Institutions administratives	O				4		3	CT	24,00					24,00	1,00				36,00	CM en amphi
		<b>UE 23</b>	<b>Ressources disciplinaires transversales 2</b>	<b>O</b>				<b>6</b>		<b>4</b>		<b>48,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>48,00</b>					<b>117,00</b>	
	RI	RI 23.1	Relations internationales	O				3		2	CT	24,00					24,00	1,00				36,00	CM en amphi
	RI	RI 23.2	Grands systèmes du droit	O				3		2	CT	24,00					24,00	1,00				36,00	CM en amphi
		<b>UE 24</b>	<b>Ressources méthodologiques et linguistiques 2</b>	<b>O</b>				<b>2</b>		<b>1</b>		<b>15,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>15,00</b>					<b>22,50</b>	
	RI	RI 24.1	Vocabulaire juridique Anglais 2	O				2		1	CT	15,00					15,00	1,00				22,50	CM en amphi
	RI	RI 24.2	Présentation APC en L3	O													0,00					0,00	

Total heures												238,00					Total heures CM annuel	374,00	Coût total HETD de la formation * nb groupes			846,00
Total heures												205,00					Total heures TD annuel	60,00				
Total heures année												443,00					Total heures TP annuel	6,00				

UFR	FACULTÉ DE DROIT
Champ disciplinaire	
Domaine de formation	FORMATION INITIALE
Mention du diplôme	LICENCE GÉNÉRALE DROIT
Parcours 2	
Effectifs du diplôme	
Année du diplôme	2ème année (L2) DRAGUIGNAN
Responsables pédagogiques	
Secrétaire pédagogique	
Maquette 2024/2028	

SEM	Type d'enseignement	CODES	LICENCE DROIT 2ème année	Indiquer si l'élément est obligatoire ( O ), à choix ( X ), ou facultatif ( F )	Min (si choix)	Max (si choix)	TYPE Disciplinaire ou non (menu déroulant)	ECTS	ECTS LAS	Coef.	MCC	Volume horaire CM	Volume horaire TD	Volume horaire TP	Volume horaire TUTORAT	Nombre d'heure de stage / étudiant	Heures étudiant / semestre	Nombre de groupes CM	Nombre de groupes TD	Nombre de groupe TP	Nombre de groupes tutorat	Coût HETD x nombre de groupes	Observations (mutualisation, ou tout autre indication utile)
<b>S3</b>	<b>RI/RA/SAE</b>	<b>UE</b>	<b>SEMESTRE 3</b>	<b>O</b>				<b>30,00</b>	<b>0</b>	<b>24,00</b>		<b>197,00</b>	<b>48,00</b>	<b>19,00</b>	<b>0,00</b>		<b>264,00</b>					<b>391,50</b>	
		<b>UE 31</b>	<b>Ressources disciplinaires fondamentales 1</b>	<b>O</b>				<b>14</b>		<b>10</b>		<b>64,00</b>	<b>30,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>94,00</b>					<b>156,00</b>	
	RI	RI 31.1	Droit des obligations 1	O				7		5	CT+CC	32	15				47,00	1,00	2,00			78,00	CM en amphi
	RI	RI 31.2	Droit administratif 1	O				7		5	CT+CC	32	15				47,00	1,00	2,00			78,00	CM en amphi
		<b>UE 32</b>	<b>Ressources disciplinaires complémentaires 1</b>	<b>O</b>				<b>9</b>		<b>9</b>		<b>84,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>84,00</b>					<b>126,00</b>	
	RI	RI 32.1	Finances publiques 1	O				3		3	CT	24					24,00	1,00				36,00	CM en amphi
	RI	RI 32.2	Droit pénal général 1	O				3		3	CT	24					30,00	1,00				45,00	CM en amphi
	RI	RI 32.3	Introduction au Droit de l'entreprise	O				3		3	CT	30					30,00	1,00				45,00	CM en amphi
		<b>UE 33</b>	<b>Ressources disciplinaires transversales 1</b>	<b>O</b>				<b>6</b>		<b>4</b>		<b>48,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>48,00</b>					<b>72,00</b>	
	RI	RI 33.1	Histoire du droit public	O				3,0		2	CT	24					24,00	1,00				36,00	CM en amphi
	RI	RI 33.2	Droit constitutionnel des normes	O				3,0		2	CT	24					24,00	1,00				36,00	CM en amphi
		<b>UE 34</b>	<b>Ressources linguistiques 1</b>	<b>O</b>				<b>1</b>		<b>1</b>			<b>15</b>				<b>15,00</b>					<b>30,00</b>	
	RI	RI 34.1	Vocabulaire juridique Anglais 1	O				1		1	CC		15				15,00		2,00			30,00	9 GR
		<b>UE 35</b>	<b>Ressources professionnalisantes 1</b>	<b>O</b>				<b>0</b>		<b>0</b>	ENS	<b>1,00</b>	<b>3,00</b>	<b>19,00</b>			<b>23,00</b>					<b>1,50</b>	
	RI	RI 35.1	Ecrit + 10h en autoformation + 1h CM	O				0		0	ENS	1	3	19			23,00	1,00				1,50	
	RI	RI 35.2	TEDS (9h en autoformation + 2 séances + 1h30)	O				0		0	ENS		3	9			12,00					0,00	indiquer nb groupes
<b>S4</b>	<b>RI/RA/SAE</b>	<b>UE</b>	<b>SEMESTRE 4</b>	<b>O</b>				<b>30</b>	<b>0</b>	<b>24</b>		<b>193,00</b>	<b>52,00</b>	<b>19,00</b>	<b>0,00</b>		<b>265,00</b>					<b>323,00</b>	
		<b>UE 41</b>	<b>Ressources disciplinaires fondamentales 2</b>	<b>O</b>				<b>14</b>		<b>10</b>		<b>64,00</b>	<b>30,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>94,00</b>					<b>96,00</b>	
	RI	RI 41.1	Droit des obligations 2	O				7		5	CT+CC	32	15				47,00	1,00				48,00	CM en amphi
	RI	RI 41.2	Droit administratif 2	O				7		5	CT+CC	32	15				47,00	1,00				48,00	CM en amphi
		<b>UE 42</b>	<b>Ressources disciplinaires complémentaires 2</b>	<b>O</b>				<b>9</b>		<b>9</b>		<b>78,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>78,00</b>					<b>117,00</b>	
	RI	RI 42.1	Introduction au droit fiscal (Finances publiques 2)	O				3		3	CT	24					24,00	1,00				36,00	CM en amphi
	RI	RI 42.2	Droit institutionnel et normatif de l'UE	O				3		3	CT	24					24,00	1,00				36,00	CM en amphi
	RI	RI 42.3	Droit pénal général 2	O				3		3	CT	30					30,00	1,00				45,00	CM en amphi
		<b>UE 43</b>	<b>Ressources disciplinaires transversales 2</b>	<b>O</b>				<b>4</b>		<b>4</b>		<b>50,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>48,00</b>					<b>72,00</b>	
	RI	RI 43.1	Histoire du droit privé	O				2		2	CT	24,00					24,00	1,00				36,00	CM en amphi
	RI	RI 43.2	Grands principes du droit de l'environnement	O				2		2	CT	24,00					24,00	1,00				36,00	CM en amphi
		<b>UE 44</b>	<b>Ressources méthodologiques et linguistiques 2</b>	<b>O</b>				<b>1</b>		<b>1</b>			<b>15,00</b>	<b>0,00</b>			<b>18,00</b>					<b>30,00</b>	
	RI	RI 44.1	Initiation à la recherche documentaire module 2	O				0		0	ENS		3				3,00		2,00			6,00	
	RI	RI 44.2	Vocabulaire juridique Anglais 2	O				1		1	CC		15				15,00		2,00			30,00	9 GR
		<b>UE 45</b>	<b>Ressources professionnalisantes 2</b>	<b>O</b>				<b>2</b>		<b>0</b>		<b>1,00</b>	<b>7,00</b>	<b>19,00</b>	<b>0,00</b>		<b>27,00</b>					<b>8,00</b>	
	RI	RI 45.1	Ecrit + (évaluation 2h en présentiel)	O				1		0	ENS		2				2,00		2,00			4,00	
	RI	RI 45.2	Certification PIX (10h autoformation + 1h CM + 2h évaluation)	O				1		0	ENS	1	2	10			13,00		2,00			4,00	
	RI	RI 45.3	TEDS (9h en autoformation + 2 séances x 1h30) 3 ECTS surnuméraires	O				3		0	ENS		3	9			12,00					0,00	indiquer nb groupes

Total heures semestre 3 / étudiants	264,00
Total heures semestre 4 / étudiants	265,00
<b>Total heures année / étudiant</b>	<b>529,00</b>

Total heures CM annuel	390,00
Total heures TD annuel	100,00
Total heures TP annuel	38,00

Coût total HETD de la formation * nb groupes	714,50
--	--------

<b>UFR - FACULTÉ DE DROIT</b>	
Champ disciplinaire	
Domaine de formation	FORMATION INITIALE
Mention du diplôme	LICENCE GÉNÉRALE DROIT
Parcours 3	
Effectifs du diplôme	
Année du diplôme	3ème année (L3) DRAGUIGNAN
Responsables pédagogiques	
Secrétaire pédagogique	
Maquette 2024/2028	

SEM	Type d'enseignement	CODES	LICENCE DROIT 3ème année	Indiquer si l'élément est obligatoire ( O ), à choix ( X ), ou facultatif ( F )	Min (si choix)	Max (si choix)	TYPE Disciplinaire ou non (menu déroulant)	ECTS	ECTS LAS	Coef.	MCC	Volume horaire CM	Volume horaire TD	Volume horaire TP	Volume horaire TUTORAT	Nombre d'heure de stage / étudiant	Heures étudiant / semestre	Nombre de groupes CM	Nombre de groupes TD	Nombre de groupe TP	Nombre de groupes tutorat	Coût HETD x nombre de groupes	Observations (mutualisation, ou tout autre indication utile)			
S5	RI/RA/SAE	<b>SEMESTRE 5</b>		<b>O</b>				<b>30</b>	<b>0</b>	<b>29</b>		<b>260,00</b>	<b>51,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>311,00</b>					<b>564,00</b>				
		UE 51	Ressources disciplinaires fondamentales 1 (2 matières au choix)	O/X	2	2		10	10			60,00	30,00	0,00	0,00			90,00					390,00			
		RI 51.1	Droit des contrats spéciaux 1	X				5	5	CT+CC		30	15					45,00	1,00	2,00			75,00	CM en amphi		
		RI 51.2	Procédure civile 1	X				5	5	CT+CC		30	15					45,00	1,00	1,00			60,00	CM en amphi		
		RI 51.3	Droit du travail 1	X				5	5	CT+CC		30	15					45,00	1,00				45,00	CM en amphi		
		RI 51.4	Droit des sociétés 1	X				5	5	CT+CC		30	15					45,00	1,00	1,00			60,00	CM en amphi		
		RI 51.5	Droit des libertés fondamentales	X				5	5	CT+CC		30	15					45,00	1,00	1,00			60,00	CM en amphi		
		RI 51.6	Droit international public 1	X				5	5	CT+CC		30	15					45,00	1,00				45,00	CM en amphi		
		RI 51.7	Droit public des affaires 1	X				5	5	CT+CC		30	15					45,00	1,00				45,00	CM en amphi		
		RI 52	Ressources disciplinaires complémentaires 1 (5 matières non choisies en UE 1)	O/X	5	5		15	15			150,00	0,00	0,00	0,00			150,00					0,00			
		RI 52.1	Droit des contrats spéciaux 1	X				3	3	CT		30						30,00	0,00				0,00	CM de l'UE 1		
		RI 52.2	Procédure civile 1	X				3	3	CT		30						30,00	0,00				0,00	CM de l'UE 1		
		RI 52.3	Droit du travail 1	X				3	3	CT		30						30,00	0,00				0,00	CM de l'UE 1		
		RI 52.4	Droit des sociétés 1	X				3	3	CT		30						30,00	0,00				0,00	CM de l'UE 1		
		RI 52.5	Droit des libertés fondamentales	X				3	3	CT		30						30,00	0,00				0,00	CM de l'UE 1		
		RI 52.6	Droit international public 1	X				3	3	CT		30						30,00	0,00				0,00	CM de l'UE 1		
		RI 52.7	Droit public des affaires 1	X				3	3	CT		30						30,00	0,00				0,00	CM de l'UE 1		
		RI 53	Ressources disciplinaires transversales 1	O				4	3			48,00	0,00	0,00	0,00			48,00					144,00			
		RI 53.1	Droit privé des biens	X				2	2	CT		24						24,00	1,00				36,00	CM en amphi		
		RI 53.2	Droit pénal spécial	X			1	1		2	2	CT	24					24,00	1,00				36,00	CM en amphi		
		RI 53.3	Histoire des idées politiques	X				2	2	CT		24						24,00	1,00				36,00	CM en amphi		
		RI 53.4	Théorie du droit	X				2	2	CT		24						24,00	1,00				36,00	CM en amphi		
		RI 54	Ressources méthodologiques et linguistiques 1	O				1	1			0	18					18,00					30,00			
		RI 54.1	Initiation recherche documentaire module 3	O				0	0	ENS		0	3					3,00	1,00				0,00			
		RI 54.2	Vocabulaire juridique Anglais 1	O				1	1	CC		0	15					15,00	1,00	2,00			30,00			
		RI 54.3	Vocabulaire juridique Anglais 1 - classe européenne	O				4	4	CC		0	60					60,00					240,00			
		RI 55	Ressources professionnalisantes 1	O				0	0			2,00	3,00	0,00	0,00			5,00					0,00			
		RI 55.1	Présentation APC (début de semestre)	O				0	0			2	3					2,00					0,00	indiquer nb groupes		
		RI 55.2	PPE	O				0	0	ENS		3	3					3,00					0,00			
		S6	RI/RA/SAE	<b>SEMESTRE 6 (1 option au choix)</b>		<b>O/X</b>	<b>1</b>	<b>1</b>		<b>30</b>	<b>0</b>	<b>30</b>		<b>234,00</b>	<b>49,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>283,00</b>					<b>819,00</b>		
				UE 61	Compétence "Construire son parcours professionnel" (C4)	X				30	30			234,00	49,00	0,00	0,00			283,00					567,00	
				SAE AC	SAE Projet collaboratif - procès fictif	O				3	3			6,00	10,00	0,00	2,00			18,00					24,00	
				AC	Accompagnement	O				3	3	SAE		6,00	4,00	0,00	2,00			12,00				12,00	24,00	12 groupes de tutorat
				MET	Méthodologie	O																				
				RES	Ressources	O																				
RA 61.2	Ressources associées fondamentales 1 (2 matières au choix)			O/X	2	2		10	10			60,00	24,00	0,00	0,00			84,00					216,00			
RA 61.2.1	Droit des contrats spéciaux 2			X				5	5	CT+CC		30,00	12,00					42,00	1,00	2,00			66,00	CM mut option droit de l'entreprise		
RA 61.2.2	Procédure civile 2			X				5	5	CT+CC		30,00	12,00					42,00	1,00	1,00			57,00	CM mut option droit de l'entreprise		
RA 61.2.3	Contentieux administratif			X				5	5	CT+CC		30,00	12,00					42,00	1,00	0,00			45,00	CM mut option droit public		
RA 61.2.4	Droit matériel de l'UE			X				5	5	CT+CC		30,00	12,00					42,00	1,00	0,00			45,00	CM mut option droit de l'entreprise et droit public		
RA 62	Ressources associées complémentaires 2 (2 matières non choisies en ECU 6.1.2)			O/X	2	2		6	6			60,00	0,00	0,00	0,00			60,00					0,00			
RA 62.1	Droit des contrats spéciaux 2			X				3	3	CT		30,00						30,00	0,00				0,00	CM de l'UE 6.1.1		
RA 62.2	Procédure civile 2			X				3	3	CT		30,00						30,00	0,00				0,00	CM de l'UE 6.1.1		
RA 62.3	Contentieux administratif			X				3	3	CT		30,00						30,00	0,00				0,00	CM de l'UE 6.1.1		
RA 62.4	Droit matériel de l'UE			X				3	3	CT		30,00						30,00	0,00				0,00	CM de l'UE 6.1.1		
RI 63	Ressources complémentaires optionnelles 2 (2 matières au choix)			O/X	2	2		6	6			60,00	0,00	0,00	0,00			60,00					225,00			
RI 63.1	Droit des sociétés 2			X				3	3	CT		30,00						30,00	1,00				45,00	CM mut option droit de l'entreprise		
RI 63.2	Droit du travail 2			X				3	3	CT		30,00						30,00	1,00				45,00	CM mut option droit de l'entreprise et droit public		
RI 63.3	Droit pénal des affaires			X				3	3	CT		30,00						30,00	1,00				45,00	CM mut option droit de l'entreprise et droit public		
RI 63.4	Droit public des affaires 2			X				3	3	CT		30,00						30,00	1,00				45,00	CM mut option droit de l'entreprise et droit public		
RI 63.5	Droit international public 2			X				3	3	CT		30,00						30,00	1,00				45,00	CM mut option droit public		
RI 64	Ressources disciplinaires transversales			O				4	4			48,00	0,00	0,00	0,00			48,00					72,00			
RI 64.1	Droit public des biens			X				2	2	CT		24,00						24,00	1,00				36,00	CM mut option droit de l'entreprise et droit public		
RI 64.2	Droit international et européen des droits de l'homme			X				2	2	CT		24,00						24,00	1,00				36,00	CM mut option droit de l'entreprise et droit public		
RI 65.1	Ressources linguistiques 2			O/X				1	1			15,00	0,00					15,00					30,00			
RI 65.1	Vocabulaire juridique Anglais 1			O				1	1	CC		0	15,00					15,00		2,00			30,00	7 GR (+ 2 GR classe européenne)		
RI 65.1	OPTION DROIT DE L'ENTREPRISE			X				30	30			234,00	49,00	0,00	0,00			283,00					81,00			
UE 61	Compétence "Construire son parcours professionnel" (C4)			O				3	3			6,00	10,00	0,00	2,00			18,00					24,00			
SAE AC	SAE Projet collaboratif - procès fictif			O				3	3	SAE		6,00	4,00	0,00	2,00			12,00				12,00	24,00	12 groupes de tutorat		
AC	Accompagnement			O								6,00	4,00	0,00	2,00											
MET	Méthodologie			O																						
RES	Ressources			O																						
RA 61.2	Ressources associées fondamentales 1 (2 matières au choix)			O/X	2	2		10	10			60,00	24,00	0,00	0,00			84,00					12,00			
RA 61.2.1	Droit des contrats spéciaux 2			X				5	5	CT+CC		30,00	12,00					42,00	0,00	0,00			0,00	CM mut option droit et justice		
RA 61.2.2	Droit du travail 2	X				5	5	CT+CC		30,00	12,00					42,00	0,00	0,00			0,00	CM mut option droit et justice et droit public				
RA 61.2.3	Droit des sociétés 2	X				5	5	CT+CC		30,00	12,00					42,00	0,00	1,00			12,00	CM mut option droit et justice				
RA 61.2.4	Droit public des affaires 2	X				5	5	CT+CC		30,00	12,00					42,00	0,00									

